

## Première séance, mardi 19 décembre 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-GC-303	Election judiciaire	Asesseeur-e (propriétaires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac – poste 1	Discussion	
2023-CE-157	Election populaire	Elections 2023 - Election complémentaire à la Préfecture de la Glâne	Validation	
2023-DIAF-16	Décret	Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales et d'autres biens (2023-2029)	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Dominique Zamofing <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2021-DFAC-33	Loi	Projet de modification de la loi relatif à la Stratégie d'éducation numérique cantonale de l'école obligatoire ordinaire et spécialisée	Entrée en matière Renvoi	<i>Rapporteur-e</i> Pierre Vial <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-DFAC-15	Rapport	Pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois (Rapport sur postulat 2021-GC-157)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-GC-125	Motion	Réduction du coefficient annuel de l'impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques (PP)	Retrait	<i>Auteur-s</i> Stéphane Peiry Bruno Riedo <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-GC-164	Motion	Pour une imposition correcte des successions	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Marie Levrat Alizée Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-GC-169	Motion	Faciliter l'accès aux congés partiels et non payés en cas de naissance ou de maladie grave d'un enfant	Retrait	<i>Auteur-s</i> Daphné Roulin François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-GC-303	Election judiciaire	Asesseeur-e (propriétaires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac - Poste 1	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-GC-300	Election judiciaire	Vice-président-e de la Commission d'expropriation	Scrutin uninominal	
2023-GC-301	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal pénal des mineurs	Scrutin uninominal	
2023-GC-302	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine	Scrutin uninominal	
2023-GC-304	Election judiciaire	Assesseur-e (propriétaires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac - Poste 2	Scrutin uninominal	
2023-GC-305	Election judiciaire	Assesseur-e (propriétaires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et M. Estelle Zermatten, Claude Brodard et Alizée Rey.

M<sup>me</sup> et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Election judiciaire 2023-GC-303

#### Asesseur-e (propriétaires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac – poste 1

Rapport/message: 27.11.2023 (BGC décembre 2023, p. 5793)

Préavis de la commission: 06.12.2023 (BGC décembre 2023, p. 5821)

#### Discussion

**Bonny David** (PS/SP, SC). Si je prends la parole maintenant, c'est que je suis certain de faire un bon taux d'écoute parmi le plénum, car il n'est pas coutume d'intervenir lors d'une élection. Ensuite, les collègues doivent se demander: mais qu'est-ce qu'il va bien nous dire?

Pour mémoire, lors de la session précédente, nous avons une élection similaire. C'était un assesseur à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac, mais pour les locataires. Le candidat présenté officiellement par les locataires avait largement passé la rampe du Conseil de la magistrature, qui l'avait préavisé favorablement. Il était mentionné dans le rapport pour le Grand Conseil: "Le candidat répond pleinement aux exigences du poste." La Commission de justice en avait dit autant. Mais une majorité des députés avait trouvé normal de l'empêcher d'être élu, sous prétexte qu'il ne convenait pas.

Faut-il faire de même aujourd'hui? Cette fois, les deux candidatures sont présentées officiellement par les propriétaires. Peut-on vraiment parler d'une élection s'il y a deux places deux noms? Les candidatures sont légitimes. Tout d'abord, elles sont présentées officiellement par les propriétaires. Ensuite, le Conseil de la magistrature préavisé favorablement ces candidatures et la Commission de justice également. Est-ce qu'elles ont toujours donné entièrement satisfaction tout le temps? Eh bien, ce n'est pas la question à laquelle nous devons répondre. Nous devons les élire, parce que les propriétaires ont le droit d'être représentés. Mais, il faudra aussi le faire dans l'intérêt des locataires, lors de la prochaine session. Il faudra vous en rappeler et élire la candidature officielle, transmise pour les locataires, dans leur intérêt et non dans le vôtre.

---

**Election populaire 2023-CE-157****Elections 2023 - Election complémentaire à la Préfecture de la Glâne**

---

Rapport/message: **14.11.2023** (*BGC décembre 2023, p. 5461*)

---

**Validation**

**Présidente du Grand Conseil.** Lors de sa séance du 7 décembre 2023, le Bureau du Grand Conseil a examiné le rapport 2023-CE-157 concernant l'élection complémentaire à la Préfecture de la Glâne du 22 octobre 2023. Le rapport indique que ce jour-là, M. Valentin Bard a obtenu la majorité absolue et a été élu à la fonction de préfet de la Glâne. Sur ces considérations, le Bureau constate que le remplacement du préfet démissionnaire a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques. De ce fait, il propose au Grand Conseil, en vertu de l'article 60 al. 1 de la loi sur l'exercice des droits politiques, de valider l'élection du préfet, M. Valentin Bard.

> Au vote, la validation de cette élection est acceptée par 100 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 100.*

---

**Décret 2023-DIAF-16****Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales et d'autres biens (2023-2029)**

---

Rapporteur-e:	<b>Zamofing Dominique</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, SC</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>03.10.2023</b> ( <i>BGC décembre 2023, p. 5568</i> )
Préavis de la commission:	<b>07.11.2023</b> ( <i>BGC décembre 2023, p. 5603</i> )

---

**Entrée en matière**

**Zamofing Dominique** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). En préambule, je n'ai pas d'intérêt dans ce dossier, si ce n'est que je suis également propriétaire forestier.

La commission s'est réunie en date du 23 octobre dernier pour analyser le présent décret, qui porte sur un crédit d'engagement de 4 489 830 francs pour l'équipement des forêts domaniales et d'autres biens pour la législature 2023-2029, étant présent M. le Commissaire du Gouvernement, M. Didier Castella, M. Dominique Schaller, chef du Service des forêts et de la nature (SFN), et M. Alain Renevey, secrétaire parlementaire.

Les domaines d'équipement concernés par ce projet sont: la remise en état et l'amélioration des dessertes forestières, la construction et l'amélioration des bâtiments d'exploitation forestière, des mesures contre les dangers naturels, la gestion d'autres biens, tels que les rives du sud du lac de Neuchâtel, et différents bâtiments qui avaient une utilité pour l'exploitation forestière par le passé ou des bâtiments situés sur des alpages avec ou sans affectation agricole.

Le canton de Fribourg est un grand propriétaire forestier. En effet, les forêts domaniales s'étendent sur une surface de 5 076 hectares, ce qui représente environ 12 % de la surface forestière cantonale. Sur les 15 forêts domaniales, 14 sont intégrées aux unités de gestion et 1 est en gestion directe.

Les autres biens englobent 98 bâtiments, dont une quarantaine de cabanes d'alpage. Un inventaire de ces biens effectué en 2022 a pour objectif principal de permettre à terme l'élaboration d'une stratégie de gestion détaillée, qui sera élaborée pour printemps 2024.

La réalisation effective des investissements se fera dans le cadre des budgets annuels alloués et une priorisation des projets sera effectuée.

Au vote final, la commission a adopté ce projet dans son ensemble, à l'unanimité, sans modification. Au nom de la commission, je remercie M. le Commissaire du Gouvernement ainsi que M. Dominique Schaller pour leurs précisions apportées lors des débats. Des remerciements également à M. Alain Renevey, secrétaire parlementaire. Au nom de la commission, je vous prie d'entrer en matière sur ce projet de décret et de l'accepter tel qu'il est présenté.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le Conseil d'Etat vous soumet aujourd'hui un nouveau décret pour l'équipement des forêts domaniales, comme ç'a été cité par le rapporteur, pour la période 2023-2029, soit les 7 prochaines années.

Comme cela se pratique depuis de nombreuses périodes pour ce genre d'investissement, le Conseil d'Etat a opté pour un décret et surtout un message détaillé afin d'assurer une parfaite transparence. Le but n'est toutefois pas ici de discuter de la pertinence de tel ou tel projet mais bien d'accorder les montants globaux nécessaires pour assurer l'entretien des infrastructures qui se trouvent dans nos forêts domaniales, patrimoine à la fois naturel, paysager et économique.

Comme vous avez pu le lire, l'utilisation des montants des précédents décrets a évidemment été influencée par les urgences, par les priorités nouvelles. Ce sera naturellement, évidemment, aussi le cas pour ce prochain décret.

Je tiens également à souligner ici les outils mis en place pour gérer au mieux ce précieux patrimoine, que ce soient les fiches de projet du présent décret, mais aussi l'inventaire des bâtiments et infrastructures de l'Etat gérés par le Service des forêts et de la nature (SFN). Cette base de données, en cours de finalisation, offre une vue d'ensemble de toutes les propriétés de l'Etat relevant de ce service avec une description de leur état. Elle permettra à terme de définir une stratégie d'entretien détaillée pour tous les bâtiments et infrastructures. Ce patrimoine a, en effet, été constitué au fil du temps et évolue en permanence, tant dans l'état des objets concernés, pas toujours bon, que dans le besoin auquel ils doivent permettre de répondre. La stratégie de gestion des bâtiments permettra ainsi d'optimiser encore les investissements que vous vous apprêtez à voter aujourd'hui.

Avec ces précisions, je vous invite à entrer en matière et à soutenir l'ensemble des articles du présent décret tel que proposé.

**Rey Benoît** (*VEA/GB, FV*). La forêt fribourgeoise est extrêmement riche et son développement est vraiment fructueux. Bien entendu, l'évolution du climat modifie peu à peu cet état de choses et la nature de nos forêts change et est appelée à changer encore, de façon naturelle parfois et aussi avec l'aide de nos spécialistes forestiers. Les forêts domaniales sont donc un bien précieux et nous remercions le Conseil d'Etat qui nous soumet en toute transparence ce décret, nous permettant de prendre conscience de la nécessité de leur entretien alors qu'il pourrait mettre ces montants directement au budget.

Sur ce décret, l'énorme proportion des près de 4 millions de francs est liée à la remise en état et à l'amélioration des dessertes forestières, qui représentent 265 kilomètres, le reste concernant les constructions et l'amélioration des bâtiments (une quarantaine de chalets d'alpage).

En ce qui concerne les chemins forestiers, notre groupe relève, et il l'a déjà fait en commission, la question des matériaux utilisés pour les chemins d'accès, en proposant, lorsque c'est possible, de privilégier des revêtements de gravier plutôt que le goudronnage. Nous relevons les 200 000 francs prévus pour l'installation de panneaux solaires et, à ce sujet, il est important de constater qu'ils peuvent permettre d'éviter le recours à des génératrices, qui sont assez polluantes soit au niveau de l'air, soit au niveau du bruit.

Une question est de savoir, à l'avenir, que faire des constructions, M. le Conseiller nous en a parlé, qui ne sont plus utilisées pour l'exploitation. Les céder en droit de superficie peut être une solution dans certains cas et pour les autres, nous proposons de continuer, ce qui a déjà été fait, à les louer à des personnes intéressées avec un loyer modeste mais en demandant un entretien sur vérification régulière, et qui est évalué financièrement, au locataire. Le Service des forêts a fait l'inventaire de l'ensemble des bâtiments avec son architecte, nous en avons parlé également, et les résultats de cet inventaire devaient être disponibles au début de l'année prochaine. Nous nous réjouissons de pouvoir en prendre connaissance.

C'est avec ces considérations que notre groupe accepte à l'unanimité le décret proposé et vous propose de faire de même.

**Barras Eric** (*UDC/SVP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis président d'une unité de gestion sur laquelle se trouvent des forêts domaniales. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Les forêts domaniales de l'Etat de Fribourg représentent un patrimoine important sur le plan économique. Aujourd'hui, nous examinons un crédit d'engagement d'environ 5 millions de francs, dont la moitié est allouée à la desserte forestière. Ce crédit concerne la période 2023-2029. Ce crédit, d'un montant total d'environ 5 millions de francs, souligne l'engagement de l'Etat envers la conservation de ses forêts. Plus ou moins la moitié de ce montant est dédiée à la desserte forestière, démontrant ainsi l'importance que l'Etat accorde à la gestion des ressources. La desserte forestière, en garantissant un accès optimal aux zones boisées, favorise l'exploitation des bois, soutenant ainsi l'économie locale.

Dans la mise en œuvre de ce décret, il faut établir des priorités claires en ce qui concerne les immeubles propriété de l'Etat. Il est impératif de maximiser les retombées économiques tout en garantissant une gestion durable. La recherche de solutions par le biais d'une expertise concrète des immeubles doit être prévue par le Service des forêts et de la nature (SFN).

Notre groupe se pose la question si une vente de certains biens immobiliers, notamment des chalets d'alpage ou des cabanes forestières, n'était pas une bonne solution économique. Cette vente pourrait se faire avec un droit de superficie, par exemple pour garantir, le cas échéant, un retour possible.

En ce qui concerne la pose de panneaux solaires: les petits montants alloués annuellement ne montrent pas véritablement ce que l'on va bien pouvoir projeter. Une expertise un peu plus complète pourrait nous éclairer également, tout comme pour les bâtiments.

Cependant, il est important de rester conscient des défis auxquels nous sommes confrontés. Les infestations de bostryche et la fragilité des bois résultant des conditions météorologiques extrêmes exigent une action immédiate. Le SFN doit faire preuve de vigilance sur ses investissements, car les forêts domaniales n'y échapperont pas et auront besoin de moyens financiers supplémentaires.

En conclusion, ce crédit d'engagement, avec les quelques remarques qui précèdent, représente une opportunité pour l'Etat de Fribourg de préserver son patrimoine forestier. Notre groupe suivra ainsi ce décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

**Altermatt Bernhard** (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Die Fraktion der Mitte tritt einstimmig auf das Dekret ein und bittet Sie, dem beantragten Verpflichtungskredit zuzustimmen.

Die Verwaltung der Staatswälder bedingt kontinuierliche Investitionen, insbesondere in deren Erschliessung durch Forstwege und Zugangsstrassen.

Le message accompagnant le décret spécifie qu'il s'agit de 265 kilomètres de voies de desserte, auxquels il faut ajouter 98 bâtiments et infrastructures diverses qui sont en mains de l'Etat et qu'il s'agit d'entretenir.

Le crédit d'engagement qui nous est soumis couvre la période 2023-2028 et suit un crédit pour la période précédente. Durant cette dernière, 93 % des montants ont été engagés. Notre groupe salue le travail effectué par le Conseil et les services de l'Etat et prend ce chiffre comme un signal favorable pour voter le crédit d'engagement accompagnant le présent message et décret.

Die Investitionen in die Daueranlagen in Staatswäldern gehören zur Pflege des 'Patrimoine' des Staats, und zwar im doppelten Sinn von 'Patrimoine': einerseits der Umfang der materiellen Güter, die sich in den Händen des Kantons befinden, andererseits der wirtschaftliche und gesellschaftliche Wert dieser Güter. Hier besteht ein direkter Bezug zu parlamentarischen Vorstössen bezüglich des alpwirtschaftlichen 'Patrimoine', die an den Staatsrat überwiesen wurden und deren Bearbeitung unserer Fraktion ein besonderes Anliegen ist.

Notre groupe se soucie particulièrement de l'avenir des bâtiments et infrastructures, en l'occurrence forestières, mais auxquels il faut ajouter des biens alpestres, agricoles et autres. Nous attendons avec impatience l'analyse complète demandée au Conseil d'Etat sur le patrimoine alpestre et demandons que les sommes investies permettent la préservation durable de la substance en vue de leur usage et d'éventuelles affectations nouvelles, de ventes ou de mises à disposition à des tiers. En vue des mêmes usages alternatifs, nous comptons sur le Conseil d'Etat pour limiter ses investissements.

En d'autres mots: nous voulons nous assurer que l'Etat n'entretienne pas au-delà du nécessaire des biens qui devront, dans un délai plus ou moins court, être démantelés ou vendus. Et, nous encourageons le Conseil d'Etat à finaliser rapidement son inventaire du patrimoine alpestre, entre autres, mais aussi du patrimoine forestier, agricole et rural plus général, ainsi qu'à procéder à un tri rigoureux.

Sie hören es, liebe Kolleginnen und Kollegen, diese Bemerkungen betreffen in erster Linie die Immobilienobjekte und die Infrastrukturen und nicht die Zugangs- und Erschliessungsstrassen, wobei diese natürlich indirekt betroffen sind. Erhalten wir und werten wir diejenigen Objekte auf, die einen funktionalen, sozioökonomischen oder kulturhistorischen Wert haben. Was hingegen einfach eine Erbschaft der Vergangenheit ist, die ihre Funktionalität für den Staat verloren hat und die keinen patrimonialen Wert hat, sollte systematisch abgestossen oder rückgebaut werden.

Sur ces remarques, le groupe du Centre entre en matière et accepte le décret tel que proposé par le Conseil d'Etat et vous invite à faire de même.

**Rodriguez Rose-Marie** (*PS/SP, BR*). J'interviens au nom du groupe socialiste et déclare comme seul lien d'intérêt la chance d'avoir pu participer à cette commission.

Notre groupe a analysé avec attention ce projet de décret; nous entrons en matière et le soutiendrons.

Tout d'abord, nous tenons à remercier le Conseil d'Etat et ses services pour la qualité de ce rapport, qui foisonne de chiffres et d'informations un peu pêle-mêle, mais toutefois pertinentes, ainsi que pour la transparence de la communication.

Ce rapport peut se diviser en trois parties: d'abord, un petit état des lieux de ce qui est concerné par le terme "forêts domaniales", puis, un bref résumé et bilan du précédent crédit d'investissement de 2018-2022 et finalement, une réflexion et planification bien détaillées des prochains travaux et investissements. Grâce à la présentation des actions menées dans le cadre du précédent crédit, on s'aperçoit déjà que les besoins en investissements croissent régulièrement et expliquent les montants proposés dans cette nouvelle planification.

Pour tenter d'éviter un certain nombre de répétitions de concepts, je me limiterai encore à quelques considérations. Au final, on a ici un crédit d'investissement d'un peu plus de 4,4 millions de francs, qui s'étalera de 2023-2029. Ainsi, pendant ces 7 années, ce crédit servira trois principaux objectifs: mettre en place des mesures de protection contre les dangers naturels, améliorer, cela a déjà été dit, les dessertes forestières, on parle ici de plus de 265 kilomètres tout de même, et améliorer et entretenir les bâtiments utiles à l'exploitation de nos forêts. Un fait important à relever est qu'aucune nouvelle construction de routes forestières n'y est, en principe, prévue.

Le message du Conseil d'Etat mêle savamment montants investis et à investir avec un bilan de l'existant et de ce qu'il est nécessaire de maintenir pour le futur. Plusieurs tableaux récapitulatifs des travaux déjà effectués et de ceux planifiés, soit sur les dessertes forestières, soit sur l'ensemble des bâtiments concernés, montrent une réelle réflexion, et nous la saluons, sur ce qu'il reste pertinent d'entretenir ou non. Je pense à la déconstruction de certains bâtiments et à la pose de panneaux solaires sur d'autres lorsque c'est cohérent et opportun de le faire.

Pour toutes ces raisons et comme déjà annoncé au début de mon intervention, notre groupe entre en matière, soutient ce crédit d'investissement avec la planification qui lui est liée et vous invite à en faire de même.

**Boschung Bruno** (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Ich spreche im Namen der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, die dieses Geschäft am 6. Dezember angeschaut hat, dies wie immer in erster Linie unter finanztechnischen Aspekten.

Ich kann es kurz machen: Dieses Dekret wird auch von der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission einstimmig unterstützt. Wir sind also für Eintreten und stimmen diesem definierten Rahmenkredit gemäss Dekret zu.

**Esseiva Catherine** (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Mon lien d'intérêt: j'ai participé à la commission et je parle au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Je remercie tout d'abord les autorités pour le message très clair.

Le présent décret porte sur un crédit d'engagement d'environ 4,5 millions de francs pour les années 2023-2029. Des équipements concernés par ce projet de décret sont: la remise en état et l'amélioration des dessertes forestières, l'amélioration des bâtiments d'exploitation forestière ou encore des mesures de protection contre les dangers naturels, notamment.

Au niveau des chiffres concernant les forêts domaniales, on parle de 5 076 hectares, ce qui représente environ 12 % de la surface forestière cantonale. On parle également de 265 kilomètres de dessertes forestières ainsi que de 98 bâtiments et autres infrastructures, dont une quarantaine de cabanes d'alpage.

Bien évidemment, si l'on veut que les forêts et les bâtiments d'exploitation soient entretenus, il est indispensable de faire ces investissements.

Au niveau de l'exécution des travaux, il s'agira également de mettre les priorités sur les bâtiments utilisés, les bâtiments exploités. Et je rappelle également qu'en termes de couverture d'assurance, les bâtiments non entretenus sont, en cas de sinistre, dépréciés et ne sont donc pas assurés à leur pleine valeur.

Pour terminer, sans surprise, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient ce projet de décret, sans modification et à l'unanimité.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie tous les intervenants pour leur soutien au présent décret.

Différentes remarques et considérations ont été évoquées, qui sont toutes pleines de bon sens et qui pourront être prises en compte par le Service.

Concernant l'immobilier, je rappelle, effectivement, qu'il y a une stratégie qui doit être mise en place avec une priorité pour l'utilisation propre. Ensuite, en fonction de la situation de la protection de la faune etc., les possibilités de location, de droit de superficie, de vente et, éventuellement, *in fine*, de démolition, si ça ne devait avoir aucune autre utilité, seront étudiées.

Sur ce, je n'ai pas de remarques complémentaires et je vous remercie pour l'entrée en matière.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

### I. Acte principal

*Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine*

> Adopté.

*Art. 2*

> Adopté.

*Art. 3*

> Adopté.

*Art. 4*

> Adopté.

*Art. 5*

> Adopté.

*Art. 6*

> Adopté.

### II. Modifications accessoires

> Adopté.

### III. Abrogations accessoires

> Adopté.

#### IV. Clauses finales

> Adopté.

#### Titre et préambule

> Adopté.

#### Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 100 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthé Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 100.*

**Loi 2021-DFAC-33****Projet de modification de la loi relatif à la Stratégie d'éducation numérique cantonale de l'école obligatoire ordinaire et spécialisée**

---

Rapporteur-e:	<b>Vial Pierre</b> ( <i>PS/SP, VE</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>22.08.2023</b> ( <i>BGC décembre 2023, p. 5206</i> )
Préavis de la commission:	<b>16.11.2023</b> ( <i>BGC décembre 2023, p. 5379</i> )

---

**Entrée en matière**

**Vial Pierre** (*PS/SP, VE*). Il n'y a pas beaucoup de suspens au sujet de ce que je vais dire maintenant. Vous savez, vous l'avez lu dans les documents, on va faire une demande de renvoi, vous l'avez vu également dans la presse quelques jours avant. Quatre séances de commission pour aboutir à une demande de renvoi, ça peut sembler beaucoup, quatre séances. Tout ça pour ça pourrait-on dire. Et lorsque je réfléchissais au rapport que je suis en train de vous lire, j'en suis quand même venu à me demander : qu'est-ce que nous avons bien pu nous dire durant ces quatre séances de commission, qui, de surcroît, n'étaient pas spécialement courtes ?

Une chose que j'ai sentie chez tous mes collègues de la commission dans leurs interventions, c'est que l'école est précieuse et qu'ils y tiennent. Et peut-être plus encore dans notre canton au système scolaire reconnu, on veut être sûrs de ce que l'on fait, on ne veut pas avoir l'impression de tenter des expériences hasardeuses. Ce souci pour notre école explique en grande partie à mon sens l'engagement important, en énergie mais aussi en temps de parole, que les membres de la commission ont mis durant les séances. Notre école nous est chère, et on ne veut pas décider à la va-vite.

Mais il faut aussi avouer que l'école est un sujet où il est parfois difficile d'avoir une discussion sereine et nuancée, parce que l'école est une formidable machine à souvenirs. Tout le monde y est allé, tout le monde en a gardé des souvenirs, souvent bons, j'espère en tout cas, parfois moins. Tout le monde compare sa propre expérience scolaire avec ce qu'il perçoit de l'école actuelle et ne manque pas de constater que les élèves n'ont plus telle ou telle compétence, ou qu'ils font ceci nettement moins bien qu'eux, etc... Nous comparons en permanence l'école que nous observons avec celle que nous avons vécue, ou plutôt que nous pensons avoir vécue, car il y a souvent une différence, les expériences en psychologie cognitive nous l'ont montré à maintes reprises. On sait bien que les élèves d'autrefois n'étaient pas forcément meilleurs que ceux d'aujourd'hui, mais on prend exemple sur la grand-mère qui écrivait sans faute, sans se demander comment écrivaient les autres membres de la famille, ni pourquoi ils n'écrivaient pas du tout. Toutes ces représentations différentes de l'école et leur confrontation ont aussi été un facteur qui n'a pas aidé à restreindre la durée des débats.

Pour finir, l'école est un lieu d'enjeux importants. "Pense à ton avenir – travaille à l'école!" Qui ne l'a jamais entendu dans cette salle ? Qu'on le veuille ou non, l'avenir de nos enfants se joue en partie à l'école. Alors pour faire entrer dans les écoles, et par la grande porte, des ordinateurs en masse, beaucoup veulent être sûrs de leur coup. Nous, adultes, nous observons les funestes travers de la société numérique : cyberharcèlement, addictions diverses, détournements, escroqueries en tout genre et de manière plus générale les changements profonds que la société subit depuis que le numérique s'est emparé de nos vies.

Voilà, chères et chers collègues, je ne cherche pas forcément à justifier ces quatre séances passées sur ce dossier, mais j'espère vous avoir convaincu que ces séances ont été riches et pleines de discussions passionnantes.

Quant au dossier à proprement parler, je vais résumer tout ceci assez vite, je ne vais pas entrer dans les détails, j'imagine que vous êtes au clair avec tout ça, mais je vais quand même commencer par un bref historique.

En 2019, notre collègue député Bürdel dépose avec le député Perler la motion "Tous les élèves des cycles d'orientation doivent être équipés d'un appareil électronique individuel". Tout est dans le titre. Les Cycles d'orientation germanophones connaissent déjà le 1 to 1, donc une machine par élève, l'idée est de généraliser cela au canton et de prévoir un financement cantonal. La motion est adoptée il y a un peu plus de 3 ans, le 15.09.2020. Les avis sont assez partagés : 54 oui, 28 non et 13 abstentions.

Quelques mois plus tard, le PER, le Plan d'études romand, est révisé pour intégrer un volet consacré à l'éducation numérique, le PER EdNum. Ce PER EdNum fixe, dans le domaine du numérique, les objectifs à atteindre pour les élèves des différents degrés.

Au printemps 2022, mise en consultation de la Stratégie Education Numérique, qui poursuit deux buts : la mise en œuvre de la motion Perler-Bürdel et la mise en œuvre du PER EdNUM.

À l'automne 2023, publication par le Conseil d'Etat du message concernant la Stratégie Éducation Numérique. Le message est transmis aux membres de la commission quelques jours avant la première séance. La stratégie telle que proposée par le Conseil d'Etat englobe toute une série de mesures, qu'on peut classer, grosso modo en 4 domaines :

1. équipement en matériel informatique des élèves et des enseignants ;
2. mise en place de support technique ;
3. élaboration de matériel pédagogique ;
4. formation des enseignants.

Cela donne donc au final un gros paquet d'investissement qui se monte à 68 millions.

Dans sa première réunion, la commission a assez rapidement vu qu'il serait difficile de travailler avec le projet tel qu'il avait été présenté. Certains manquements sont relevés et quelques demandes d'éclaircissements sont formulées. Ces remarques sont transmises à la conseillère d'Etat, qui donne rapidement suite en envoyant des informations complémentaires par e-mail. Comme une deuxième réunion de la commission ne faisait pas sens sans en l'état, la commission est partie en course d'école au CO de Guin pour observer le fonctionnement de classes où les élèves sont équipés de leur propre tablette. Le DOA nous a aussi présenté l'évaluation qui venait d'être menée en son sein sur la question, comme cela avait été demandé par la commission lors de sa première séance.

Lors de la troisième séance a eu lieu le débat d'entrée en matière. L'idée de demander le renvoi s'est assez rapidement imposée. La quatrième séance quant à elle a permis d'élaborer le message accompagnant la demande de renvoi.

Venons-en maintenant à la demande de renvoi à proprement parler. Je vais préciser quelques points encore une fois qui me semblent importants.

Premièrement la commission conteste le "paquet" tel que ficelé dans la proposition du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a prévu un investissement associant différentes choses de nature très diverse : l'équipement en matériel informatique des élèves et des enseignants mais aussi le support technique ou encore des frais de formation continue pour les enseignants. Or, la commission est d'avis qu'il ne faut laisser comme investissement que ce qui relève du matériel, et passer dans les budgets de fonctionnement tout ce qui concerne les aspects pédagogiques.

Le raisonnement est le suivant :

- > La formation continue des enseignants en général relève du budget de fonctionnement.
- > Les maîtres doivent se former non pas à cause des nouveaux équipements informatiques envisagés, mais à cause du PER EdNum, dont j'ai parlé tout à l'heure. Laisser ceci dans le paquet, ça aurait été à notre sens donner au Grand Conseil et vraisemblablement au peuple par la suite l'illusion qu'il pouvait se prononcer aussi là-dessus, alors que le PER émane du concordat Harmos et qu'il ne peut être remis en question par ce biais-là.
- > Cela créait en outre une situation paradoxale dans le canton, car la partie germanophone a déjà largement formé ses enseignants à l'éducation numérique. En effet, le volet numérique du plan d'étude des germanophones, le Lehrplan 21, est en vigueur depuis un certain temps. On aurait donc fait voter un investissement pour la formation des enseignants francophones, alors que la formation des enseignants germanophones a été financée, elle, par les budgets de fonctionnement.

La commission a voulu savoir pourquoi les choses avaient été présentées ainsi, de manière groupée. Il en ressort que c'était une demande de la DFIN. Dans un courrier, la DFIN a justifié sa position à la commission, mais la commission n'a pas été convaincue par les arguments produits.

Deuxièmement, la commission demande la prise en charge de l'équipement dans les écoles primaires : le financement des ordinateurs pour les élèves dans les écoles primaires n'a pas été retenu dans le concept tel que proposé par le Conseil d'Etat. La commission est d'avis que le Conseil d'Etat doit inclure cet équipement dans son projet.

Troisièmement, la commission souhaite que l'on mette des garde-fous à l'équipement informatique. Une majorité de la commission a émis la crainte de voir se multiplier les ordinateurs dans les salles de classe. Elle a voulu affirmer que l'école traditionnelle devait rester la norme en demandant au Conseil d'Etat de réfléchir non seulement à un équipement minimal pour les élèves, mais aussi un équipement maximal. On aurait ainsi, pour chaque degré, une fourchette. La majorité de la commission a aussi demandé que la nouvelle version du concept n'intègre pas les élèves de 1H et 2H.

Quatrièmement, la commission a transmis au Conseil d'Etat ses préoccupations quant à l'impact environnemental de cette stratégie et l'impact sur la santé des élèves. Elle a demandé que ces aspects soient mieux pris en compte dans le développement du concept.

Enfin, la commission a demandé que les expériences faites dans la partie germanophone du canton ainsi que les expériences faites ailleurs en Suisse ou à l'étranger soient prises en compte et commentées dans un prochain message sur cette stratégie éducation numérique.

Voilà, j'ai fait un peu le tour des points qui me semblaient essentiels de cette demande de renvoi. Donc, en résumé, je pense que vous avez compris, je vous demande de vous rallier à la commission, de soutenir l'entrée en matière et de demander le renvoi de cet objet au Conseil d'Etat.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Tout d'abord, je tiens à adresser mes meilleurs vœux de rétablissement à ma collègue Sylvie Bonvin, que je supplée. À ce titre, je vous rappelle que je n'ai pas participé aux premières séances de commission, ni à la course d'école mais que j'ai intégré la commission dès sa troisième réunion. Le projet d'adaptation de loi que nous traitons aujourd'hui est un thème d'importance pour le Conseil d'Etat. En effet, la Stratégie d'éducation numérique pour la scolarité obligatoire ordinaire et spécialisée fait partie des cinq thèmes prioritaires du programme gouvernemental. Son budget intègre un nouveau transfert de charges des communes vers le canton et implique une votation populaire en raison du référendum financier obligatoire.

Pour mémoire, le canton de Fribourg a pour mission de mettre en œuvre les plans d'études, comme prévu par la Constitution fédérale, la convention intercantonale HarmoS, la Convention scolaire romande et la loi scolaire. Pour que cette mise en œuvre se déroule au mieux, les écoles ont besoin d'un cadre matériel, d'un cadre organisationnel clair et d'appareils adaptés à l'enseignement. La stratégie essaie de présenter un cadre global, cohérent, tout en donnant suite à la motion des députés Bürdel et Perler, acceptée par le Grand Conseil contre l'avis du Conseil d'Etat, qui s'inquiétait d'une approche partielle, coûteuse et sans intégrer de vision pédagogique. Pour rappel, la motion, ça a été dit, demandait l'introduction d'une dotation d'un ordinateur par élève au Cycle d'orientation et le financement de ce matériel par le canton sans intégrer une approche pédagogique et logistique et sans intégrer une vision cohérente sur l'ensemble du cycle scolaire.

Le message du Conseil d'Etat va plus loin que la motion et répond ainsi à de nombreuses contingences, aussi bien budgétaires que logistiques, mais surtout et en premier lieu pédagogiques. Il prend dûment en compte les remarques recueillies lors de la consultation.

Le projet intègre à la fois des éléments pédagogiques et matériels. Sur le plan pédagogique, l'intégration de l'éducation numérique demandée par les plans d'études romands doit se faire au bénéfice des apprentissages, grâce à des enseignants et des enseignantes formés et un soutien de proximité, ce que prévoit la stratégie.

Dans la partie germanophone, cela a été évoqué, le Lehrplan 21 intègre l'éducation numérique dans l'ensemble de la scolarité obligatoire depuis plusieurs années déjà. Les expériences à Fribourg et dans les autres cantons suisses allemands sont positives. Je constate que dans la dernière étude PISA portant sur les mathématiques, les sciences et la lecture, la Suisse se retrouve en bonne place du classement de l'OCDE. Je note aussi que dans 6 des 8 CO germanophones du canton, les expériences avec le « 1 to 1 » (un ordinateur par élève) sont positives.

Dans la partie francophone du canton, la discipline éducation numérique du plan d'études romand est en cours de mise en œuvre par le SENOF. La formation des enseignants a déjà débuté cette année pour les degrés 1H à 3H et se poursuivra pour les autres degrés. Des personnes ressources seront déployées pour l'accompagnement et le soutien pédagogique.

Concernant les aspects matériels, la stratégie donne suite à la motion en transférant à la charge du canton les coûts des équipements informatiques des élèves du CO. Déjà dans sa réponse en 2020, le Conseil d'Etat indiquait que le projet devait être pensé de la 1H à la 11H.

Dans le message du Conseil d'Etat, le canton prend ainsi à sa charge les équipements informatiques du personnel enseignant et administratif, pour toute la scolarité obligatoire ordinaire et spécialisée. Pour des raisons de pragmatisme financier, en raison aussi des difficultés budgétaires annoncées et du transfert continu des charges communales vers le canton sans compensation, les coûts des appareils des élèves du primaire sont laissés aux communes mais intégrés dans les aspects logistiques et organisationnels cantonaux.

Il me semble ici essentiel de rappeler la situation actuelle du parc informatique des écoles. Les appareils sont déjà là, mais le maître mot est hétérogénéité, pour ne pas dire inégalité, avec des Ferrari pour quelques-uns ou des charrettes au placard pour les autres. Je vous laisse imaginer les problématiques de sécurité, les questions d'égalité des chances, les interruptions liées à des bugs informatiques. La stratégie présentée aujourd'hui offre ainsi un cadre cantonal harmonisé pour l'acquisition, le support, la gestion des applications et des logiciels.

La création d'un portail d'acquisition permettra en outre de mieux gérer l'achat et le cycle de vie des équipements informatiques, avec des critères pédagogiques pour la commande et des standards de sécurité, de prix, de qualité et de durabilité pour les appareils. La mise en œuvre s'étalera sur plusieurs années : il n'y a ainsi pas à craindre l'arrivée de

semi-remorques pour inonder les écoles, mais bien un remplacement progressif des équipements existants et des dotations raisonnées et raisonnables.

Il est important de le rappeler ici, et j'insiste là-dessus, que Fribourg doit se conformer à ses obligations intercantionales en mettant en œuvre les plans d'études et ce peu importe l'avis du SEnOF ou l'issue de la votation populaire résultant directement de la motion. En parallèle, les écoles doivent offrir les bonnes conditions matérielles à l'atteinte des objectifs de ces apprentissages.

Le résultat des discussions de la commission a fuité dans la presse, en dépit du secret des débats de commission et au détriment de la relation de confiance et ceci en toute conscience étant donné les témoignages anonymes dans La Liberté. Au-delà de cet incident, cette proposition de demande de renvoi a le mérite de simplifier la compréhension de cet objet complexe et de permettre une approche globale, qui s'éloigne de la motion originale. En effet, la commission souhaite un transfert de charges des communes au canton sans compensation. Le Conseil d'Etat rappelle ici encore une fois, les difficultés à venir néanmoins et la difficulté de saisir les priorités importantes. Le Conseil d'Etat rappelle ici que les décisions du Grand Conseil constituent des priorités difficilement contournables mais qu'elles font rarement l'objet d'une approche globale et systémique pour tenir compte de toutes les priorités sociétales.

Je m'interroge par ailleurs de constater que la Commission des finances et de gestion ne se saisit pas d'un dossier évalué à plus de 78 millions et qui aura des répercussions financières majeures sur l'évolution des budgets de l'Etat.

La commission souhaite intégrer les coûts liés à la mise en œuvre du plan d'études romand dans les budgets ordinaires pour ne pas surcharger les dépenses en vue d'une votation populaire. Le Conseil d'Etat en tiendra compte. Mais il le fera dans le respect de la loi et de la constitution cantonale, et c'est loin d'être simple étant donné la complexité du dossier et de son cadre légal. En particulier l'application de l'article 25 de la loi sur les finances qui précise qu'en cas de dépenses périodiques, le montant déterminant correspond au total des dépenses estimées pour les 5 premières années d'application de la loi ou du décret (al. 2) ; la loi précise que lorsqu'un acte entraîne à la fois une dépense unique et une dépense périodique, la décision relative à sa soumission au référendum financier est prise sur la base de l'addition de ces deux dépenses (al. 3). La loi, en application directe de la constitution pose donc la nécessité de cumuler, pour un projet déterminé, les dépenses uniques, tels que des investissements, avec les éventuelles dépenses périodiques, relevant en principe du fonctionnement.

La volonté du législateur que vous êtes reprend ici directement l'essence de l'article constitutionnel, qui ne fait pas de distinction entre fonctionnement et investissement. De fait, il ne serait conforme ni à la loi, ni à la Constitution, de vouloir séparer totalement les dépenses selon qu'elles soient assimilées à une dépense unique ou périodique. Le cumul permet précisément une appréciation des dépenses totales qu'implique un projet déterminé pour l'évolution des finances cantonales.

Pour compléxifier un peu le tout, il faut noter que la réalisation de la stratégie EdNum se superpose et/ou se substitue probablement partiellement à la mise en œuvre du PER21. Une distinction stricte des dépenses entre l'une et l'autre semble difficile. Mais l'exercice devra être tenté malgré la jurisprudence, qui se montre très restrictive pour tenir compte notamment des vœux de la commission. L'équilibre sera délicat, car il faut à tout prix éviter qu'une votation populaire soit sujette à contestation et recours.

Néanmoins, le succès de l'éducation numérique passe par des enseignants formés et bénéficiant d'un accompagnement adéquat. Finalement la documentation demandée permettra de rassurer en montrant que Fribourg a pris les précautions pour éviter les écueils rencontrés dans d'autres pays, par exemple la Suède.

Du côté du développement durable, un groupe de travail est déjà actif pour la recherche de solutions. Le bilan écologique permettra ainsi de compléter l'approche interne essentielle pour des raisons de compatibilité logistique et sécuritaire.

Le Conseil d'Etat a décidé de se rallier à la proposition de renvoi de la commission ad hoc, qui permet de corriger certains aspects négatifs de la motion initiale.

En effet, il ne voit pas d'opposition majeure, hormis peut-être quelques aspects financiers légaux, à reprendre le projet selon les demandes de la commission. Au nom du Conseil d'Etat, je vous encourage donc à suivre la proposition de renvoi de la commission ad hoc.

Je conclurai ainsi : On peut être pour ou contre les avancées technologiques, celles-ci sont néanmoins bien là, elles impactent nos vies privées, nos vies citoyennes, professionnelles, académiques et même amoureuses parfois. Il en est de même pour les plus jeunes, plus vulnérables encore comme vous avez pu le lire aujourd'hui dans La Liberté, même si ces technologies font partie de leur quotidien. Les inquiétudes sur le numérique ne sont pas absurdes, bien au contraire elles sont légitimes.

Il ne faudrait toutefois pas confondre ce qui se passe durant les loisirs, ce qui se passe sur le chemin de l'école, sans surveillance, et ce qui se passe dans une classe, avec des élèves entourés par des enseignants formés, sur la base d'un programme scolaire et dans un cadre sécurisé.

Pour l'enseignement, l'ordinateur, la tablette restent un outil parmi d'autres, aux côtés des livres, des crayons, du tableau, et seront utilisés avec parcimonie et mesure, autant que nécessaire, aussi peu que possible. L'école a le devoir, le devoir de lutter contre l'illettrisme numérique et de donner à tous les élèves les mêmes outils pour ne pas rester sans défense face aux fake news, aux algorithmes, au harcèlement, aux hackers et à tout autre danger issu du numérique.

En donnant aux jeunes les compétences d'usage et en les sensibilisant aux risques, l'éducation numérique, comme pour la prévention routière, a pour objectif de faire de nos enfants des citoyens et des citoyennes prêts à affronter la vie numérique de manière autonome, de manière consciente, de manière responsable.

Ne laissons pas TikTok ou l'intelligence artificielle faire l'éducation de nos enfants !

Si le Conseil d'Etat soutient le renvoi, il rappelle qu'il y a urgence à traiter le dossier tout de même.

**Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR).** Je n'ai aucun lien d'intérêt si ce n'est ma participation aux travaux de la commission chargée de l'examen préalable de ce projet de loi.

Le groupe UDC, à l'unanimité, suit la proposition de la commission et vous demande de renvoyer ce projet à l'expéditeur afin que celui-ci le modifie selon les diverses propositions des membres de ladite commission.

Cela dit, aux yeux du groupe UDC, les compléments que la commission propose d'apporter au projet afin de clarifier la stratégie d'enseignement *au* et *par* le numérique ne sont pas suffisants. Pour nous, ce projet, qui glorifie le tout numérique dans nos écoles fribourgeoises, est à revoir dans son ensemble.

Le doute et la méfiance concernant ce Nouvel Evangile numérique consistant à enseigner par le digital dès l'école primaire sont de mise et le projet laisse songeur plus d'un dans notre groupe.

Dans son ensemble, le groupe n'est pas contre le numérique dans les écoles, bien au contraire ! Nous sommes pour l'apprentissage *au* numérique afin de pallier les nombreuses lacunes des élèves fribourgeois, lacunes rapportées par de nombreuses entreprises formatrices. En revanche, nous sommes favorables à une approche raisonnée de l'éducation *par* le numérique. Raisonnée, je dis bien, car diverses expériences à l'étranger démontrent que l'éducation *par* le numérique est un désastre et un canular pesant des milliards de francs. Elle n'améliore pas les résultats des élèves mais, bien au contraire, produit une génération de crétins numériques !

Des révélations négatives nous sont parvenues concernant l'éducation par le numérique dans les pays scandinaves ou encore certaines écoles américaines à la pointe dans la distribution d'ordinateurs aux élèves. Devant l'absence de résultats probants, ces pays et écoles ont en effet fait volte-face.

Toujours au Etats Unis, nombre de cadres dirigeants des industries digitales font très attention à protéger *leurs propres enfants* face aux divers outils numériques qu'ils développent. Ces révélations, que j'ai abordées lors de notre première séance de commission, Madame la Conseillère d'Etat les a traitées de *fake news*. *Fake news*, c'est ce mot régulièrement utilisé par nos gouvernements lorsque la réalité saute aux yeux mais qu'ils ne savent comment répondre face au scepticisme de la population !

La morale de ce dernier exemple américain peut se résumer en une phrase : « Livrez vos enfants au numérique, les fabricants d'écrans de toutes sortes continueront, eux, de livrer leurs enfants aux livres ! »

L'étude PISA, sortie il y a à peine deux semaines, le démontre : l'orgie d'écrans récréatifs ou éducatifs ronge le développement du langage, de l'écriture et de la pensée.

D'ailleurs, Andreas Schleicher, responsable du programme PISA mentionne dans son rapport intitulé « Connectés pour apprendre ? Les élèves et les nouvelles technologies » que la technologie peut nuire aux interactions, si importantes, entre élèves et enseignants. Et je confirme ces propos !!!

En effet, lors de notre visite au CO de Guin avec la commission, j'ai eu le plaisir de participer à un cours de français avec mes chers collègues Glasson et Bürdel. Lors de ce cours, la maîtresse ne faisait plus rien si ce n'était de déambuler autour des élèves, lesquels regardaient une vidéo décrivant les exercices à réaliser. Mes collègues m'en sont témoins. J'ai interpellé la prof et lui ai demandé à quoi elle servait, maintenant que le numérique remplace son travail d'enseignante. Personnellement, je me demande si le tout numérique ne sert pas à détruire le beau métier d'enseignant en créant, dans un avenir peu radieux, des classes digitales, sans professeur, apprenant seules face à une tablette avec pour unique support humain un facilitateur, dont le rôle se limitera à régler les petits problèmes techniques et à s'assurer que les élèves travaillent effectivement.

Se pose dès lors une question simple : pourquoi ? Pourquoi une telle frénésie ? Pourquoi une telle ardeur à vouloir digitaliser le système scolaire dès la petite enfance alors que divers exemples partout ailleurs plaident en faveur d'une attitude sceptique ?

C'est pourquoi le groupe UDC demande que le gouvernement revoie sa copie et ne fonce pas tête baissée dans ce projet. Même nos amis Vaudois se demandent qu'elle mouche nous a piqués ! Pour le prochain projet, prenez *toutes* les études en considération et non pas seulement celles réalisées en arrière-plan par les lobbies et les industries informatiques.

**Esseiva Catherine** (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je serai beaucoup plus sobre, je n'ai pas été piquée par la mouche.

Mon lien d'intérêt: j'ai participé à la commission, je parle au nom du groupe PLR-PVL. Pour ce projet de modification de loi relatif à la stratégie d'éducation numérique, il y a dans le canton de Fribourg pour l'école obligatoire deux plans d'études en vigueur: le Lehrplan 21 et le plan d'études romand PER.

Chacun comprend un volet d'éducation numérique introduit en trois actes: l'usage approprié des outils, l'initiation à la science informatique et l'éducation aux médias. Pour développer ce projet d'outil numérique, le Conseil d'Etat a souhaité développer une stratégie cantonale d'éducation, appliquée également en trois actes:

- > le premier acte, c'est le plan d'enseignement et des apprentissages, qui prévoit la mise à disposition d'un guide destiné aux écoles pour l'intégration du numérique ;
- > le deuxième acte, c'est le plan du personnel, qui prévoit la mise en oeuvre des formations supports pour les enseignants ;
- > le troisième acte, c'est le plan organisationnel, qui prévoit de mettre à niveau l'équipement informatique des écoles pour supprimer les disparités entre les écoles.

Dans l'application de ce projet, il faut également relever sur le fond que le plan d'études romand découle d'un accord intercantonal et dans ce sens, il prime sur le droit cantonal. En conséquence, les marges de manoeuvre sont faibles, aussi la commission n'est pas contre ces dispositions, elle entre en matière, mais néanmoins elle demande le renvoi du projet au Conseil d'Etat, notamment pour des questions de répartition des comptes. Dans cette demande de renvoi, la commission souhaite notamment que les coûts de l'accompagnement pédagogique et de la formation des enseignants soient intégrés au budget de fonctionnement et pas au budget d'investissement, ce qui représente un budget de fonctionnement d'environ 20 millions et un budget en investissement d'environ 47 millions. La commission demande également au Conseil d'Etat la prise en charge des frais d'équipement informatique pour le primaire, enfin la commission demande différents points et rapports complémentaires déjà énumérés par le Rapporteur, par M. le Président et mes préopinants.

En conclusion, le groupe PLR-PVL entre en matière sur le projet de modification de loi relatif à la stratégie d'éducation numérique et soutient le renvoi au Conseil d'Etat avec les propositions complémentaires de la commission.

**Moura Sophie** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts; je suis directrice d'un établissement primaire à Bulle. J'interviens en mon nom propre.

Si je comprends le problème du financement et les questions qui en découlent, je tiens à relever qu'il faudra tout de même avancer rapidement sur ce dossier, car sur le terrain, le travail est déjà en route. En effet, actuellement, les enseignants ont déjà commencé la formation pour l'éducation numérique, qui par exemple pour les enseignants de 1-2H, s'élève à 40 heures. De plus, les séquences d'éducation numérique sont également déjà déployées dans les classes et nos élèves y travaillent déjà.

Donc même si le crédit n'est pas accordé, sur le terrain, nous n'avons pas le choix d'enseigner l'éducation numérique étant donné que cela fait partie intégrante du PER. Il est également important de recadrer le sujet. En effet, les craintes que les élèves, notamment ceux de 1H-2H, soient placés toute la journée devant des écrans, se font souvent entendre, ce qui ne sera bien évidemment pas le cas. Nous parlons bien d'éducation au numérique et non pas par le numérique.

Qu'on le veuille ou non, le numérique fait aujourd'hui totalement partie de notre quotidien. C'est une réalité et il est urgent d'apprendre aux enfants à les utiliser correctement et à en éviter les pièges et les dérives. Je soutiens malgré tout le renvoi en espérant une nouvelle version rapidement.

**Morand Jacques** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêt; en tant que syndic d'une ville, membre du comité de l'ACS et président du Club des communes du Grand Conseil. Le comité du Club des communes entre en matière sur le projet de modification légale en se ralliant à la proposition à la commission parlementaire, à savoir le renvoi du projet au Conseil d'Etat. Parmi les motifs exposés, le Club des communes soutient, comme le fait la commission, que l'équipement informatique nécessaire au bon fonctionnement des cours doit être considéré comme une fourniture scolaire. Les autres éléments nous paraissent aussi déterminants pour offrir une loi adaptée à l'organisation de l'éducation prévue dans le plan d'études romand et le Lehrplan 21.

**Kubski Grégoire** (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêt; j'étais membre de la commission qui a étudié ce projet. Je prends la parole au nom du groupe socialiste.

Nous nous sommes énormément investis dans cette commission, je crois que mes collègues l'ont relevé, pour étudier ce projet. On s'est penchés sur la copie du Conseil d'Etat et je pense que c'est quelque chose qui est absolument essentiel qu'on

ait un projet qui soit le plus complet possible, puisqu'il sera soumis à votation populaire. Dès le moment où on doit envisager de convaincre la population de soutenir un projet de cette envergure-là, je pense qu'il est absolument essentiel qu'on se base sur un message qui soit le plus complet possible. Et là, on a clairement vu qu'on n'avait pas tous les éléments en mains pour pouvoir envisager de convaincre la population. Alors qu'il s'agit d'un des projets phares du Conseil d'Etat pour cette législature, le message révèle bien trop de lacunes d'une ampleur qui est certaine, de telle sorte que le groupe socialiste vous proposera de soutenir le renvoi de ce projet.

Je souhaite quand même attirer l'attention sur plusieurs éléments, puisqu'il est absolument nécessaire d'avoir une vraie analyse sur les expériences faites par le numérique dans les autres cantons, dans les autres pays et c'est absolument essentiel qu'on puisse apprendre des erreurs qui ont été faites, que ce soit dans les cantons alémaniques ou ailleurs, et je pense que c'est quelque chose qui est essentiel. Je regrette fortement, alors qu'il y a eu déjà une avancée en Singine notamment, qu'on n'ait pas obtenu en amont le rapport sur l'expérience singinoise qui nous est arrivé en cours d'examen de la commission. Et ça, je pense que c'est quelque chose qui est vraiment important, c'est qu'on puisse vraiment apprendre des erreurs qui ont été faites ailleurs pour éviter de se crasher trop rapidement. Et puis, je pense que la deuxième chose, c'est une vraie analyse sur la santé et surtout l'attention des enfants qu'a une utilisation au quotidien et dans les établissements scolaires du numérique, je pense que c'est quelque chose, c'est une vraie inquiétude qu'il y a chez les parents et je pense qu'elle nécessite d'avoir un approfondissement qui serait le bienvenu, ne serait-ce que pour calmer certaines peurs qui existent dans la population, des peurs qui sont légitimes. Et puis, une analyse, même brève mais chiffrée, de l'impact écologique qu'aurait une telle instauration, une telle mise en oeuvre du plan éducation numérique dans le canton me semble absolument nécessaire. On a vu, du côté singinois, que les tablettes sont utilisées deux, voire trois ans, ce qui implique un achat assez important, voire massif d'objets numériques qui sont pas ou peu recyclables, ce qui est à mon sens assez problématique, et pour lesquels il serait nécessaire d'avoir des chiffres sur combien de tablettes, combien d'ordinateurs sont envisagés par année à l'achat, et quel en est le bilan écologique.

Enfin, je déplore le manque de clarté sur les délais pour la mise en oeuvre de ce volet numérique du plan d'études romand. Je crois que d'abord on nous a dit qu'il y avait des délais, ensuite on nous a dit qu'il y avait des délais de 3-4 ans et enfin on nous a dit qu'il n'y avait pas de délai où que ce soit. Donc, ça c'était assez perturbant, de même que sur la marge de manoeuvre que nous avons nous, comme députés, sur la mise en oeuvre de ce plan. Au début on nous a dit simplement: "Vous n'avez pas de marge de manoeuvre", après on nous a dit: "Vous avez 10% de marge de manoeuvre", donc il y a énormément d'éléments qui, honnêtement, manquaient de clarté et qui devront être clarifiés au moment de la production de ce nouveau message.

Avec les constats précités, nous renvoyons sa copie au Conseil d'Etat, avec une note largement insuffisante et nous vous proposons de soutenir le renvoi.

**Ingold François** (*VEA/GB, FV*). Mon lien d'intérêt; j'ai été membre de la commission, je parle au nom du groupe groupe VERT·E·S et allié·e·s, qui entre en matière et soutiendra le renvoi.

Tout d'abord et en préambule, je ne suis pas pour ou contre le numérique, bien au contraire, au même titre que je ne suis pas pour ou contre les impôts, la cartographie au 25'000<sup>ème</sup> ni pour ou contre le fait que tout corps plongé dans un liquide subisse une poussée égale au poids du liquide qu'il déplace. Le numérique accompagne notre quotidien, le simplifie souvent, nous organise, parfois nous observe, nous manipule, pense à notre place ou crée des besoins que nous n'aurions pas eu sans lui.

Aujourd'hui on scrolle un pdf, on downloade nos ordres du jour, on clique sur une icône, on swappe des profils, on delete un panier, on mate des reels, on copie-colle un extract, on checke des news, on refuse des pop-up, on se fait taguer sur facebook et on nous propose même des cookies lorsque l'on visite un site pour perdre du poids.

Le numérique est partout, tout le temps, à notre travail, dans l'intimité de nos foyers, dans nos rapports avec nos amis. Toutes nos photos de vacances sont déposées quelque part dans les nuages, même si on a fait de la plongée sous-marine. Chaque mail, avant d'arriver dans notre boîte, fait trois fois le tour de la terre, pour dire à notre collègue qu'on est en retard au briefing du matin: la voiture a refusé de démarrer, elle faisait justement une mise à jour.

Je me souviens de mon père dans les années 80, directeur d'école à l'époque, qui rentra un jour à la maison fièrement en nous annonçant qu'il avait reçu 2 Macintosh pour son école. Je me souviens d'avoir recopié bêtement des lignes de code en Boland Pascal au milieu des années nonante pour créer un sapin qui clignote au cours d'informatique du collègue St-Michel. 25 appareils informatiques de 40 kilos, je peux vous dire qu'il n'y avait pas besoin de radiateurs. J'ai suivi dans les années 2000 des cours MITIC avec FRITIC pour intégrer les TIC dans mon enseignement et on m'a interdit il y a cinq ans d'utiliser pédagogiquement les smartphones dans mes cours: trop risqué, et si les élèves faisaient autre chose. Aujourd'hui, tout cela semble bien loin. L'informatique est morte - vive le numérique!

En 1969, on a envoyé deux hommes sur la lune avec la quantité de données d'un e-mail et aujourd'hui, on discute avec ChatGPT comme s'il était un des nôtres en lui demandant de nous écrire des discours, ce que je n'ai pas fait aujourd'hui. Une innovation n'est peut-être pas forcément un progrès.

Le numérique à l'école n'est plus un choix, mais une nécessité incontournable. C'est notre quotidien, qu'on le veuille ou non. Les salles d'informatique sont du passé. Place au numérique, un numérique intelligent, pertinent, réfléchi, durable !

Pour ce faire, nous entrons pleinement en matière sur le fond du renvoi, mais nous aimerions attirer encore l'attention du Conseil d'Etat sur un certain nombre d'éléments qui doivent être, selon nous, inclus dans la réflexion :

### 1. Mettre l'enfant au centre du dispositif

En commission, le groupe VEA a proposé de sortir les 1-2H du dispositif. Cela fait sens, car le PER n'oblige pas à cet âge de faire une formation par le numérique. Nous aimerions également mener une réflexion sur la dotation dans les autres niveaux.

### 2. Intégrer l'enseignant comme le partenaire n°1 du dispositif

En formant les enseignants, nous pourrions amener les bonnes pratiques à adopter en classe comme à la maison. L'enseignant, étant un spécialiste, saura identifier la pertinence d'un outil numérique. Au-delà de l'éducation par ou au numérique, nous aimerions également parler d'une éducation à la déconnexion. Pas de numérique quand cela ne fait pas de sens. Un livre plutôt qu'une tablette, une plume plutôt qu'un stylet, un cahier plutôt qu'un clavier. L'utilisation du numérique doit être une plus-value pédagogique. À l'école, c'est un outil mais pas une finalité. Plutôt 5 minutes de tablette quand cela fait sens que 45 minutes enfermés dans une salle climatisée.

### 3. Minimiser les atteintes à l'environnement

La stratégie numérique doit intégrer encore plus fortement la notion d'obsolescence programmée en augmentant la durée de vie des appareils. Les achats doivent être responsables et intégrer une réflexion formalisée sur leur réparation et sur leur fin de vie. Et pourquoi pas des journées scolaires sans écran ? Des clean-up days pour réduire son empreinte dans les nuages ?

De manière générale, toute stratégie doit être accompagnée d'un monitoring et ce monitoring doit nous permettre d'améliorer son intégration année après année. Les objectifs pédagogiques doivent également être intégrés dès le départ à cette stratégie.

Pour finir, c'est pour que le Conseil d'Etat puisse intégrer ces principes et sous réserve des considérations qui vous seront encore livrées par ma collègue Galley que le groupe VEA soutiendra le renvoi non pas pour s'opposer au numérique à l'école mais pour donner une chance d'implémenter une stratégie numérique qui soit économiquement viable, pédagogiquement vivable et écologiquement durable.

**Galley Liliane** (VEA/GB, FV). Je m'exprime ici également au nom du groupe VERT·E·S et alli·e·s ainsi qu'en mon nom propre.

Mes liens d'intérêts; j'ai participé à la commission ad hoc et j'ai travaillé plusieurs années pour la plateforme nationale Jeunes et médias, qui traite justement des opportunités et des risques des médias numériques.

Je vais m'arrêter sur quelques éléments en complément à l'excellente intervention de mon truculent collègue Ingold. Le premier élément, c'est que nous sommes à mon avis face à un malentendu. Il y a un hiatus entre d'un côté la promesse pédagogique d'un titre porteur d'espoirs, une stratégie d'éducation numérique, et de l'autre, la réalité terre à terre d'un projet dont le contenu est essentiellement organisationnel et financier. Ce dont nous parlons ici n'est donc pas à mon sens véritablement une stratégie d'éducation numérique et donc elle génère un certain lot de frustrations de toutes parts.

Le projet de loi qui nous est soumis règle principalement le financement de la formation, de la dotation et de l'acquisition d'outils informatiques pour mettre en œuvre une nouvelle discipline scolaire qu'est l'éducation numérique. Et si l'aspect pédagogique ou l'éducation numérique à proprement parler n'est pas détaillé dans la stratégie qui nous est soumise, c'est parce qu'il est défini ailleurs, soit au niveau intercantonal dans le cadre du plan d'études romand, qui est déjà en vigueur, comme on l'a déjà entendu tout à l'heure, ou alors dans les concepts que les écoles devront élaborer et fournir pour pouvoir acquérir le fameux matériel informatique.

Aussi, ce projet, répondant à l'origine à une motion demandant un équipement d'un ordinateur par élève au CO devrait être renommé pour correspondre à son véritable contenu, à savoir l'équipement numérique des enseignantes et enseignants et des élèves et pour permettre l'éducation au et par le numérique.

Dans ce cadre redéfini, il s'avère néanmoins nécessaire que les problématiques de l'impact sur l'environnement et sur la santé soient traitées de manière plus approfondie. La question de la sobriété numérique doit être au cœur des décisions de dotation, d'achat et de remplacement du parc informatique. Alors que le projet ne définit que le seuil minimal de dotation

destiné à garantir une égalité des chances, j'ai défendu en commission le principe d'un plafonnement des équipements, ceci afin d'éviter la surdotation par rapport aux besoins réels et de s'orienter vers un principe de sobriété.

En termes d'impact sur la santé maintenant, la question de l'augmentation du temps d'écran est souvent évoquée comme un risque majeur, mais ce n'est qu'un paramètre parmi d'autres. La recherche ne permet pas aujourd'hui de conclure que le temps d'écran pris isolément est bon ou mauvais pour le développement cognitif. Cela dépend beaucoup de l'âge de l'enfant mais aussi et surtout du type de contenus consultés ou utilisés et de l'accompagnement ou de la médiatisation par l'adulte. Il est donc important de considérer de manière différenciée les effets des multiples usages du numérique tout au long du développement de l'enfant et de l'adolescent.

À ce titre, la prévention des problèmes de cyberharcèlement, de protection des données, de sharenting, d'usage excessif, de grooming, d'exposition à des contenus violents ou à caractère sexuel doit être absolument adressée et développée de manière conjointe par les milieux scolaires, sociaux et sanitaires. En effet, les parents et les professionnels en contact avec les enfants et les jeunes sont inquiets et signalent des difficultés éducatives grandissantes en rapport avec la gestion des outils numériques et se voient parfois démunis pour mettre un cadre face à l'omniprésence des écrans, jeux vidéo et réseaux sociaux. Dans ce cadre, les services de prévention tels que REPER peinent à répondre aux besoins des écoles et aux demandes des parents. Il s'agit donc d'agir également à ce niveau en appuyant les démarches et projets déjà mis en œuvre pour favoriser leur déploiement et en mettant à disposition des moyens supplémentaires voire en créant un fond spécifique.

Enfin, il y a un acteur que l'on a tendance à oublier, ce sont les enfants et les jeunes eux-mêmes. Alors qu'ils sont situés au cœur de cette stratégie et sont les principaux concernés au final, leur point de vue nous est totalement inconnu. Aussi, j'invite le Conseil d'Etat à consulter à minima le Conseil des jeunes sur le prochain projet, voire à procéder à une consultation spécifique auprès des élèves pour connaître leur avis sur ce projet, ceci en adéquation avec l'article 12 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Le droit pour un enfant d'être entendu, individuellement ou collectivement, sur toute question qui le concerne n'est pas une option facultative mais un droit applicable directement. Il est du devoir de l'Etat de le respecter et de le faire respecter.

Avec ces considérations, je soutiendrai l'entrée en matière ainsi que le renvoi du projet de loi et vous invite à en faire de même.

**Bürdel Daniel** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindungen: Zusammen mit unserem ehemaligen Grossratskollegen Urs Perler bin ich Initiator der Motion, welche die Basis bildet für die uns unterbreitete Botschaft zur digitalen Bildungsstrategie. Bis zur letzten Legislatur war ich Mitglied des Vorstandes der OS Sense, welche die Bildungsstrategie gemäss dem Lehrplan 21 seit 2020 erfolgreich umsetzt.

Nach anfänglicher Skepsis zu Beginn meiner Tätigkeit als Mitglied der Arbeitsgruppe Informatik des OS-Verbandes vor rund 10 Jahren konnte ich mich immer mehr vom Nutzen und dem Sinn der Einführung der digitalen Bildungsstrategie überzeugen, welche mit dem Lehrplan 21 in der Deutschschweiz ein paar Jahre früher aktuell wurde als im französischen Kantonsteil. Der Plan d'études romand – kurz PER –, dem der Kanton Freiburg bereits vor ein paar Jahren beigetreten ist, beinhaltet ebenso die Einführung der digitalen Bildungsstrategie. Der Kanton Freiburg ist leider bei der Umsetzung - verglichen mit den anderen Kantonen - im Rückstand, den wir nun zwingend aufholen müssen. Es geht bei der digitalen Bildung nicht darum, alles umzustellen und nur noch mit Tablets zu arbeiten, wie dies bspw. in Schweden wohl zu weit vorangetrieben wurde.

Es geht darum, die richtige Balance zu finden zwischen traditionellem Unterricht mit Büchern und digitalem Unterricht mit Tablets und Internetzugriff. Die richtige Anwendung im Unterricht ist jeder Lehrperson überlassen und ist pro Fach und Lektion immer unterschiedlich.

Im Sensebezirk hat sich die Nutzung der Tablets in den letzten Jahren immer mehr bewährt und auch anfangs skeptische Lehrpersonen sind heute überzeugt, dass dies der richtige Weg ist. Die in der OS Sense durchgeführte Umfrage bei Lehrpersonen und Schülern zeigt ein sehr positives Ergebnis rund 3-4 Jahre nach der Einführung.

Und Kollege Thévoz: Wir waren effektiv in derselben Lektion des Französischunterrichts an der OS Düringen. Danke, dass Sie sich nach insgesamt drei Einladungen bereit erklärt haben, diesen Unterricht mitzuverfolgen und sich ein Bild zu machen. Aber ich habe den Eindruck, dass ich wohl dem digitalen Französischunterricht besser gefolgt bin und diesen wohl besser verstanden habe als Sie.

Kollege Kubski: Heute sind die Tablets an der OS Sense geleast und werden mindestens 3 Jahre gebraucht. Nach dem Verlassen der Schule können die Schüler die Tablets zu einem Vorteilspreis kaufen oder der Anbieter nimmt die Tablets zum selben Preis zurück. Dies zur Richtigstellung Ihrer vorigen Aussage bezüglich der kurzen Verwendungsdauer der Tablets.

Im französischen Sprachteil muss der Einführungsprozess der digitalen Bildungsstrategie mit viel Informations- und Kommunikationsarbeit jetzt dringend erfolgen. Es ist wichtig, dass die Berührungsgängste genommen werden. Dies erfolgt vor allem mit der Schulung der Lehrpersonen, eine Aufgabe, die der Staat nun auch im französischen Sprachteil begonnen hat

und die zwingend notwendig ist, um die im PER und Lehrplan 21 beschlossene Einführung der digitalen Bildungsstrategie erfolgreich umzusetzen.

Unsere Motion Perler/Bürdel verlangte die Übernahme der Kosten der OS-Schulen für die elektronischen Apparate durch den Kanton. Die Primarschulen waren in unserer Motion nicht einbezogen, da dies zu diesem Zeitpunkt das Boot wohl überladen hätte.

Es ist aber klar, dass die Tablets heute klar zum „Schulmaterial“ gehören. Per unserem Schulgesetz ist das Schulmaterial durch den Kanton zu bezahlen. Hier hätte mit dem nächsten Dettec-Paket sicher noch eine Neuaufteilung der Kosten zwischen Kanton und Gemeinden gefunden werden können. Nach der Ablehnung von Dettec 1 ist leider aktuell unsicher, wie es hier weitergeht. Wir erwarten in der zu überarbeitenden Botschaft auch hierzu vom Staatsrat Antworten.

Werte Kolleginnen und Kollegen, mit der heute vorliegenden Botschaft bestehen noch viele Unsicherheiten und die Finanzierung der Einführung der Bildungsstrategie ist nicht korrekt aufgezeigt. Sie beinhaltet Positionen, die klar der laufenden Rechnung zuzuordnen sind und die nicht in einen Investitionskredit gehören wie bspw. die Kosten für die Ausbildung der Lehrpersonen. Dies bedeutet, dass alle Kosten, die die pädagogischen Aspekte betreffen, nicht Teil des Investitionskredites sein können.

Es geht also darum, die Botschaft so abzuändern, dass in der wohl obligaten kantonalen Abstimmung das Volk über ein Projekt abstimmen kann, in dem es wirklich die Kompetenzen hat, abzustimmen. Es muss vermieden werden, dass über Dinge abgestimmt wird, die bereits seit Jahren in einer interkantonalen Vereinbarung beschlossen sind.

In diesem Sinne erwarten wir eine neue, überarbeitete Botschaft mit einem klaren Kostenrahmen und eine gut ausbalancierte Botschaft zur künftigen kantonalen digitalen Bildungsstrategie im Kanton Freiburg, dies immer, indem wir das Wohl unserer Schulkinder ins Zentrum setzen.

Treten wir also auf den vorliegenden Entwurf ein und verlangen wir die Überarbeitung der Botschaft.

**Baeriswyl Laurent** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Mich verbindet mit dem vorliegenden Geschäft, dass ich Mitglied der vorberatenden Kommission war und ich als OS-Schuldirektor in diesem Bereich betroffen bin. Ich spreche in meinem persönlichen Namen.

Der Staatsrat schlägt in seiner Botschaft eine digitale Bildungsstrategie für alle Schülerinnen und Schüler des Kantons vor und beschränkt sich nicht nur auf die Orientierungsstufe. Die durch den Grossrat angenommene Motion Bürdel/Perler wird so weiter gefasst und auf die ganze obligatorische Schule unseres Kantons ausgeweitet.

Ich finde es absolut richtig, dass die Primarschule in die Strategie aufgenommen wurde. Wir wissen alle, dass die Kinder nicht erst in der 9H mit digitalen Medien in Kontakt kommen. Sie werden durch ihre ganze Kinder- und Jugendzeit durch die Medien begleitet. Das kann man gut oder schlecht finden. Es ist einfach so!

Wir, der Staat, die Schule, müssen diesem Umstand also Rechnung tragen. Im Harnos-Konkordat und der Westschweizer Schulvereinbarung ist dies festgehalten und kommt auch klar zum Ausdruck.

Als Mitglied der Kommission werde ich mich dem Kommissionsantrag anschliessen und bitte Sie, das gleiche zu tun: auf das Geschäft eintreten und es an den Staatsrat zurückweisen. Und zwar aus den folgenden beiden Gründen, die teilweise bereits erwähnt wurden:

1. Wir müssen mit dem Stimmvolk klar und transparent sein. Unsere Stimmbürgerinnen und Stimmbürger dürfen nicht hinters Licht geführt werden. Der PER und der Lehrplan 21 geben die Inhalte vor. Die digitale Bildung ist fester Bestandteil beider Lehrpläne. Der Kanton Freiburg ist den Konkordaten beigetreten, hat sich daran zu halten und seine Lehrpersonen entsprechend auszubilden und fit zu machen. Das Volk kann gar nicht mitbestimmen, ob die Lehrpersonen in diesem Bereich ausgebildet werden sollen oder nicht.

Im Übrigen haben die Deutschfreiburger Lehrpersonen die Ausbildung bereits gemacht. Diese wurde über die ordentlichen Budgets finanziert. Warum sollte dies für den französischsprachigen Teil anders sein? Zumal auch dort die Weiterbildungen begonnen haben. Weiter wird das Volk auch nicht befragt, wenn Lehrpersonen oder das weitere Staatspersonal andere Weiterbildungen machen müssen. Wenn also das Gesamtpaket zur Abstimmung kommt und das Volk so getäuscht würde, könnte ich dies nicht mit reinem Gewissen vertreten.

2. Auch wenn das 1. Dettec-Paket zwar vom Tisch ist, sollten wir nicht so weiterfahren wie bis anhin. Schaffen wir doch dort von Anfang an Klarheit, wo dies auch möglich ist. Im vorliegenden Geschäft haben wir eine kantonale Strategie, wo die Finanzierung der Informatikausrüstung bis zur 8H über die Gemeinden läuft und danach über den Kanton - das gleiche Geschäft, zwei Finanzierungsstellen. Wir sind gerade wieder daran, ein undurchsichtiges Konstrukt zu bilden. Die Informatikausrüstung ist Schulmaterial. Schulmaterial bezahlt der Kanton. Relativ einfach, oder?

Die Thematik und das Geschäft sind enorm wichtig, also bitte eintreten. Es muss justiert werden, also bitte zurück an den Staatsrat.

Avec la visite d'école on a essayé de montrer comment l'enseignement au et par le numérique se fait chez nous en Singine. Mais visiblement ça n'a pas fonctionné chez tout le monde. J'espère que la semaine prochaine M. Thévoz ne mettra pas l'évangile numérique au centre de ses pensées. Et peut-être, Dieu sait... peut-être Noël portera conseil.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Ce n'est pas la première fois que je suis surpris par les propos de notre collègue Thévoz. Nous sommes au 21<sup>e</sup> siècle, mon cher ami. Il y a plusieurs sessions, après l'une de vos interventions, par jeu, j'ai posé une question à ChatGPT. Je lui ai dit la chose suivante: "Fais-moi un discours qui soutiendrait l'idée que les femmes doivent rester à la maison". Je fus très heureux de la réponse de l'intelligence artificielle, elle m'a répondu: "Cette question est discriminatoire, je n'y répondrai pas." Aujourd'hui, je regrette le renvoi de ce projet de loi même si je le comprends. J'espère vivement que l'on trouvera rapidement des solutions et surtout les bonnes décisions. L'importance de l'éducation numérique n'est plus à prouver, je crois. Aujourd'hui, écoutons les professionnels de l'enseignement. Je soutiendrai donc le renvoi, malheureusement.

**Clément Bruno** (VEA/GB, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec le sujet et je m'exprime à titre personnel. Je ne souhaite pas rallonger ce débat passionnant sur l'entrée en matière de la stratégie d'éducation numérique mais simplement souligner un corollaire qui me semble important à ce projet. En effet, l'éducation numérique est devenue un aspect essentiel de notre système éducatif dans une société de plus en plus connectée et numérisée. Comme certains l'ont mentionné, il ne s'agit pas forcément d'en faire plus en la matière mais de le faire mieux, et de manière surtout davantage coordonnée dans l'ensemble du canton. Cependant un corollaire indispensable à cette numérisation croissante, à mon avis, est le besoin de renforcer notre centre de connexion, la connexion avec notre environnement naturel et culturel, bien réel. Dans ce sens, je souhaiterais que des moyens supplémentaires soient également accordés pour favoriser l'enseignement en plein air, *outdoor education* en bon français, cela ne signifie pas seulement l'école en forêt, bien connue, mais l'encouragement à faire un lien constant entre les matières enseignées dans le plan d'études romand et l'environnement direct des écoles, qu'elles soient villageoises ou urbaines. Cette démarche pédagogique apporte une réelle plus-value à l'enseignement obligatoire mais nécessite également des soutiens qui ne sont, et de loin, pas comparables à ceux de la stratégie numérique. Le canton de Vaud s'est par exemple doté d'un centre de compétences en éducation en plein air et accompagne les enseignants de manière volontaire et l'implication des directions d'établissements également.

Je souhaiterais donc que dans la proposition de renvoi de cette stratégie d'éducation numérique, que je soutiens, on intègre également cette dimension de l'enseignement en plein air afin d'en apporter un contreponds essentiel à mon sens, ces deux aspects n'étant pas contradictoires mais bien complémentaires.

**Marmier Bruno** (VEA/GB, SC). Je voulais faire référence à l'incident mentionné par le représentant du gouvernement en rappelant, et je ne me projette pas dans quelques années mais je le dis aujourd'hui, l'article 99 de la loi sur le Grand Conseil, qui parle de la publicité des débats pour les séances de commissions et qui dit la chose suivante:

- > Alinéa 1: D'ordinaire les séances des commissions ne sont pas publiques.
- > Alinéa 2: La présidence de la commission ou une personne désignée à cet effet fournit au besoin des informations sur le déroulement des travaux et répond aux demandes de renseignements des médias.

Mesdames et Messieurs, je vous invite, pour la crédibilité du monde politique à respecter les lois que nous avons nous-mêmes votées. J'ai été assez surpris en lisant le journal de voir qu'un certain nombre d'éléments discutés dans cette commission étaient dans le journal, dans les médias, c'est une question de cohérence. Je rappelle aussi qu'il y a quelques années nous avons levé des immunités pour des questions de violation de secrets de fonction, donc encore une fois je vous prie chers collègues, pour ceux qui sont concernés, de respecter la loi sur le Grand Conseil. Je vous remercie.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Merci pour ce débat des plus intéressants. Monsieur Thévoz, vous avez parlé d'une stratégie qui glorifiait le tout numérique, avec une vision plutôt catastrophiste de la situation. Certaines craintes sont légitimes, on en tient compte dans la stratégie, nous tenons compte notamment des mauvaises expériences faites dans les autres pays comme la Suède. Ces réflexions ont été intégrées. Ce que j'ai envie de dire, c'est: livrer les enfants au numérique, non. Par contre, préparer les enfants au numérique, oui. Aujourd'hui le numérique est partout, ne rien faire ce serait un déni de réalité, c'est aussi à l'école que nous allons apprendre aux enfants à se défendre dans la jungle numérique, qui est une réalité. Je rappelle que les risques ne sont pas à l'école concernant le numérique, mais bien dans la vie privée, que ce soit sur le chemin de l'école, à la maison ou ailleurs.

Il a été fait référence à plusieurs reprises à la nécessité d'avancer rapidement et c'est vrai. En parallèle, on nous demande de compléter une multiplicité de rapports, et c'est vrai qu'il y en a qui seront faits, par contre je rappelle qu'*in fine*, il faudra quand même décider au-delà de l'écriture de nombreux rapports. L'écologie a été citée, ça a été dit, il y a un groupe de travail

qui planche là-dessus. Je rappelle aussi que, comme ça a été dit par le député Bürdel, en Singine, les ordinateurs n'ont pas une durée de vie de 3 ans. J'ai entendu parler de leasing, de réutilisation, donc ceci sera pris en compte et il y aura un rapport complémentaire à ce niveau-là.

Monsieur Kubski, vous avez justement signalé ces effets écologiques. J'ai vu que vous aviez une nécessité réelle de mettre des notes en toutes circonstances et que vous soutenez donc l'école qui met des notes. Vaste sujet pédagogique.

Madame Galley, Monsieur Ingold, vous avez parlé d'une réalité terre à terre et de frustrations et vous avez raison. Néanmoins, la frustration première, relevée d'ailleurs par la députée Moura, c'est le manque de moyens concrets pour avancer dans cette éducation numérique.

Il faudra donc effectivement intégrer toutes ces réflexions qui ont été faites aujourd'hui, mais il faudra avancer aussi et ceci parce que les besoins sont grands. Voilà, vous l'avez entendu, les besoins sont là, la nécessité de compléter ce rapport a été reconnue par le Conseil d'Etat, qui soutient la demande de renvoi. Après, je vous rappelle aussi que la nécessité finale sera de vendre ce projet devant la population et là, nous aurons besoin de vous.

Enfin, par rapport aux délais qui ont été mentionnés, il n'y a pas de délais à ma connaissance qui sont donnés, par contre il y a des besoins, ce qui fait qu'on ne peut pas attendre si longtemps et qu'il faudra encore une fois avancer. Je crois avoir répondu à la plupart des questions, évidemment tout le reste qui a été demandé viendra dans le rapport complémentaire, dans le nouveau message du Conseil d'Etat.

**Vial Pierre (PS/SP, VE).** Quelques petits commentaires par rapport à ce qui a été dit: Il n'y a pas, contrairement à ce que pouvait laisser entendre M. Castella, à mon avis, de volonté de se passer de la volonté de la votation populaire dans la volonté de séparer en différents morceaux le gros paquet tel qu'il était précisé, ça a aussi été évoqué par beaucoup de collègues. Je crois qu'on a vraiment l'idée qu'on va aller devant une votation populaire avec ceci. Personnellement j'y serai favorable à titre personnel et je crois que les chiffres de M<sup>me</sup> Esseiva montrent, il me semble, qu'on n'est pas loin, si on n'y est pas, de la limite fatidique, même si on sépare le projet en différents morceaux.

Concernant les propos de M. Thévoz, vous ne serez pas surpris que de manière générale j'étais nettement plus nuancé dans le cadre de la commission, ce n'était pas non plus ce qui ressortait de la commission, qu'il fallait tout revoir, bien sûr qu'il y avait des manquements qui ont été relevés, mais dire qu'il faut tout revoir, ce n'est vraiment pas sur que nous nous sommes arrêtés, de même que l'idée que les élèves fassent une orgie d'écrans représente assez peu l'avis de la commission.

Madame Moura, vous avez exprimé la volonté d'aller vite et je crois que la commission vous rejoint là-dessus, ce n'était pas une volonté de retarder le projet, le fait que nous ayons demandé un renvoi, j'en veux pour preuve qu'on a vraiment tout fait pour que la discussion puisse avoir lieu cette session encore. On a même mis notre brave secrétaire un peu sous pression, qui a dû faire un peu des miracles en quelques jours, et on y est arrivés, donc vraiment on a vraiment l'envie d'aller vite et j'espère que les choses ensuite vont suivre.

Monsieur Ingold, vous parlez de la volonté de remettre l'humain au centre. Je crois que c'est vraiment quelque chose qui ressortait de toutes les discussions qui ont eu lieu dans la commission et je pense que c'est en effet quelque chose qu'on doit garder à l'esprit.

Madame Galley, vous parliez de ces soucis qu'on a à concilier les différents aspects du paquet et je crois que c'est un peu ce qui nous a poussé à demander ce renvoi. On s'est rendu compte qu'on nous demandait de faire un grand écart en conciliant les différents aspects du paquet et que ce n'était pas possible.

M. Bürdel insiste sur la différence, que j'ai évoquée rapidement dans mon introduction, entre la partie germanophone du canton et la partie francophone et c'est vrai que'on ne peut pas parler de fossé digital, mais il y a quand même une différence qui est importante entre les francophones et les germanophones. Je crois qu'on doit vraiment s'appuyer, nous francophones, sur l'expérience qui a été faite dans la partie germanophone, expérience qui, d'après ce qui ressort des rapports, n'est vraiment pas traumatisante.

Pour les autres, je crois que c'est des choses qui ont déjà été traitées par M. Castella. Peut-être juste Monsieur Clément, vous parlez d'intégrer à ce concept une partie qui pourrait être consacrée à l'enseignement en plein air. C'est vrai que ça n'irait pas tellement dans le sens de la simplification qu'on demande, de la clarté par rapport à ce sujet qu'on aimerait avoir dans le but de préparer le débat ou une votation.

Pour terminer, Monsieur Marmier, je crois que j'ai été tout aussi surpris que vous d'apprendre ceci dans la presse. Après, j'ai relativisé un petit peu les choses, c'est vrai qu'on était à quelques jours du moment où le rapport de renvoi allait être publié, donc voilà, il n'y avait pas vraiment de secrets d'Etat, c'était divulgué là. Mais c'est sûr que sur le principe, on peut se demander si la confidentialité ne devrait pas être respectée avec un peu plus de rigueur.

Je profite du fait que j'ai la parole pour remercier notre admirable secrétaire M. Pugin, qui ne s'est pas laissé submerger par les flots de paroles, parfois considérables, et vous en avez eu un petit aperçu lors des débats de cet après-midi. Je crois que tous les intervenants quasiment sont arrivés jusqu'au point où la petite lumière rouge s'est mise à clignoter, cela pour vous dire que les débats ont été nourris. Nos pensées vont également à M<sup>me</sup> Bonvin-Sansonens, à qui la commission souhaite un prompt rétablissement. Merci à M. Castilla pour le remplacement au pied levé, et c'était vraiment le cas, la première séance c'était un lundi matin, très tôt, il a dû assumer très rapidement. Merci à l'équipe de la DFAC et plus particulièrement au SEnOF, au DOA, à Fritic. Tous nos vœux de bonheur vont à notre collègue Estelle Zermatten, qui a eu la joie d'accueillir un bébé et, corollaire de cela, la tristesse de devoir quitter notre passionnante commission. Nos remerciements à la direction et au corps enseignant du CO de Guin pour leur aimable accueil lors de la visite de la commission dans leurs locaux et, enfin, à tous mes collègues de la commission, je leur dis simplement à bientôt pour de nouvelles aventures.

> L'entrée en matière n'est pas combattue.

## Renvoi

> Au vote, la demande de renvoi de la commission ad hoc, est acceptée par 102 voix contre 0 et 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lévrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 100.*

*S'est abstenu:*

Marmier Bruno (SC,VEA/GB). *Total: 1.*

Cet objet est ainsi renvoyé au Conseil d'Etat pour que ce dernier le remanie conformément aux termes de la demande de renvoi.

---

## Rapport 2023-DFAC-15

### Pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois (Rapport sur postulat 2021-GC-157)

---

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**  
Rapport/message: **31.10.2023** (BGC décembre 2023, p. 5533)

---

#### Discussion

**Moura Sophie** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directrice d'un établissement primaire à Bulle. Le groupe PLR- PVL a bien pris connaissance du rapport dont le sujet était d'avoir des pistes pour améliorer l'enseignement de la musique, ce qui sous-entend que l'enseignement actuellement dispensé ne donne pas satisfaction. Bien que ce rapport fasse la liste de toutes les actions mises en place au niveau fédéral ou cantonal pour promouvoir la musique, encourager les jeunes à la pratiquer et détecter les jeunes talents, il ne donne malheureusement que peu de réponses sur la qualité de l'enseignement de la musique donné dans nos établissements scolaires et les améliorations à y apporter. A ce titre, ce rapport semble donc rater sa cible. De plus, concernant les faiblesses relevées, nous notons qu'aucune piste n'est proposée pour les améliorer. Quant à la conclusion du Conseil d'Etat, à savoir que « *la formation des enseignant garantit que chaque enseignant généraliste ou spécialiste ait les compétences pour enseigner la musique...* », elle surprend quand on sait que cette discipline est en option à partir de la 2<sup>e</sup> année de formation à la HEP pour le cycle 2. La vraie question qui se pose aujourd'hui est le positionnement du canton face à l'éducation musicale : si l'enseignement de la musique est une priorité pour faire perdurer notre longue tradition musicale, alors la formation initiale doit être améliorée. Par contre, si l'objectif du canton est uniquement de promouvoir la musique, l'offre actuelle est suffisante.

**Dietrich Laurent** (Le Centre/Die Mitte, FV). Mes liens d'intérêts : je suis en charge de la culture en ville de Fribourg et président du Club Culture du Grand Conseil. Le groupe Le Centre/Die Mitte a pris connaissance avec grand intérêt du rapport susmentionné. Il est tout d'abord intéressant de constater que ce ne sont pas moins de neuf services de l'Etat ou institutions qui sont impliqués dans l'enseignement de la musique aux élèves fribourgeois. La CDIP coordonne cette thématique pour ce qui est de l'enseignement obligatoire en lien avec les lignes directrices du PER et du Lehrplan 21. La maturité gymnasiale est quant à elle régie par la Confédération avec la CDIP. Concernant la formation des enseignant-e-s, il est rassurant d'apprendre que la formation didactique et pédagogique sera conservée dans les plans d'études du Bachelor. Elle n'est cependant pas obligatoire pour les niveaux 5H-8H et les heures ont nettement diminué. Pour le secondaire, les spécialistes se forment soit en musicologie à l'Université, soit en Master of Arts à l'HEMU par exemple. Il est aussi intéressant de constater que la révision de la maturité gymnasiale prévoit d'augmenter légèrement le total des leçons artistiques d'ici à 2027, proposées aussi en option spécifique, donc sur base volontaire. Les interventions auprès des élèves sont complétées par des activités scolaires et extrascolaires qui ont plutôt un effet positif.

En guise de développement, des ressources pédagogiques ont été élaborées sous forme de propositions d'activités qui ont touché près de 20 000 élèves depuis leur publication avec un grand degré de satisfaction. De nouveaux moyens de formation ont été mis en place, tant au primaire qu'au secondaire, je vous épargne la liste détaillée dans le rapport.

Notons encore les programmes d'encouragement des talents comme le SAF, les « Cartes Talents », la « filière Jeunes Talents » du Conservatoire, « Jeunesse et Musique » de la Confédération. L'idée que Fribourg se trouve légèrement au-dessus de la moyenne suisse pour un canton dont l'une des forces est une longue tradition vivante de la pratique de la musique est détaillée sur 14 des 17 pages du rapport.

Du côté des faiblesses, détaillées sur seulement 10 lignes, il est mentionné que les travaux du groupe de travail COF-Ecole sont en stagnation. De même, les différents programmes d'encouragement, bien qu'existants, sont peu utilisés ou interviennent sur le temps libre des élèves, ce qui induit que, en comparaison avec le sport, moins d'artistes répondent aux critères SAF par exemple. La culture générale musicale est certes encadrée, mais sur dix lignes, il est constaté que le système entier est peu performant pour les futurs artistes, n'est pas assez promu et génère ainsi moins de carrières professionnelles sans qu'on ne donne de chiffres ou d'objectifs en la matière.

La formation musicale dans nos écoles est aujourd'hui au minimum. Dans la pratique, à la HEP, il n'y a que quelques heures de formation pour les enseignants généralistes. La réelle formation est d'ordre privée. Dans le secondaire, pas tous les CO ont par exemple des ensembles musicaux, puisque cela dépend des directrices et des directeurs. Donc, même les besoins de la pratique amateurs ne sont pas satisfaits, puisque les ensembles musicaux doivent mettre en place leur propre formation.

On aurait pu attendre l'inverse. Le Conseil d'Etat aurait pu être plus concis sur ce qui va bien et détailler les faiblesses. Les pistes d'amélioration proposées reprennent à nouveau les programmes et initiatives déjà en place sans aucune nouvelle piste, aucune nouvelle idée, aucune remise en question propre à notre canton. Le rapport à venir sur le SAF donne le maigre espoir que, au minimum, les horaires scolaires pour les quelques talents détectés puissent être plus facilement aménagés et que les collaborations intercantionales soient renforcées. Enfin, on a de la peine à s'imaginer à quel point la force de l'article 67a de la Constitution fédérale est considéré, puisqu'aucune information n'est donnée sur l'écart qui reste à combler dans notre canton.

Bref, même si le rapport contient de nombreuses informations intéressantes, le groupe estime que le Conseil d'Etat n'a pas répondu à la question posée.

**Ingold François (VEA/GB, FV).** Mon lien d'intérêt : J'enseigne la didactique de la musique à la Haute école pédagogique BEJUNE. Je parle au nom du groupe Vert·e·s et Alli·e·s. La conception de la musique à l'école a beaucoup changé ces 20 dernières années, dans le bon sens selon moi. Quand j'étais petit, il n'y a pas si longtemps, j'avais comme unique cours de musique à l'école primaire l'apprentissage frontal de chansons : Vous vous en rappelez peut-être, un enseignant ou un intervenant, omniscient et omnipotent, nous apprenait à reproduire ce qu'il chantait, avec plus ou moins d'ambition créatrice et de justesse vocale.

J'ai encore connu, au cycle d'orientation, l'humiliation de devoir chanter devant tout le monde « pour une note ». Comme j'étais issu d'une famille convaincue de l'importance de la formation musicale, ce n'était pas une gageure. Pour la majorité de mes collègues par contre, on pourrait parler de calvaire, calvaire compensé amplement le reste de l'année par des comportements inadéquats au cours de musique.

Comme didacticien de la musique, en jetant un regard en arrière ma formation musicale à l'école obligatoire, je peux m'interroger : qu'est-ce que j'ai appris musicalement ? Réponse : en musique rien !!!! Enfin si : étant particulièrement vif à l'époque, j'avais eu la chance de me prendre une punition par cours de musique, qui consistait à recopier des pages entières de l'encyclopédie de la musique et bizarrement, cela me passionnait bien plus que les cours dispensés.

Heureusement, tout cela a changé aujourd'hui, grâce à l'arrivée de la didactique à la fin des années 90 qui a introduit la notion d'apprentissage dans la relation pédagogique. L'enfant est au centre d'un cours de musique, autant que le savoir musical et l'enseignant. L'enfant apprend toujours des chants, mais il développe surtout des outils pour les apprendre par lui-même, pour vivre avec ses pairs des expériences musicales parfois inoubliables, qui vont construire non seulement son goût pour la musique, mais également développer la collaboration et le vivre-ensemble.

Nous ne sommes plus dans une approche pluridisciplinaire où chaque discipline évolue en parallèle des autres disciplines, mais interdisciplinaire où les mélanges des savoirs et des compétences nourrissent les apprentissages. Dans la formation musicale, il s'agit d'en faire de même : ne plus faire de la musique pour faire de la musique, mais pratiquer ensemble de la musique pour transformer nos élèves, pour les élever.

Voilà en quelques mots ce que j'aurais voulu découvrir dans ce rapport : C'est quoi la musique à l'école. Pourquoi la musique à l'école ? C'est quoi faire de la musique à l'école ? Quelle est la vision de l'apprentissage de la musique à l'école ? Vers quoi on va et avec quels moyens ? Je n'ai malheureusement rien de tout cela. J'aimerais vous livrer quelques questionnements supplémentaires dont je ne trouve pas de réponse dans ce rapport :

1. Comment inclure un maximum de personnes, élèves comme enseignants, dans la formation musicale ? Comment l'école peut-elle corriger les inégalités socio-musicales ?

La correction ne se fait pas par la mise sur pied de cours facultatifs qui n'intéressent que les convaincus, ni en investissant dans les étudiants SAF. Les SAF, ce n'est pas la musique à l'école, c'est les musiciens à l'école. Il ne faut pas confondre. Non, la question est la suivante : comment fait-on pour donner des conditions cadres suffisantes à l'école fribourgeoise, qui permettront une formation musicale de qualité pour toutes et tous ?

2. Qui doit donner les cours de musique : les enseignants généralistes ou des spécialistes ?

Je milite pour que ce soit des généralistes mais peut-être le Conseil d'Etat a-t-il une autre vision en la matière. Peut-être faudrait-il plutôt installer une collaboration, comme à l'EPS, entre des spécialistes et des généralistes. Par exemple, à Neuchâtel, il existe six intervenants en musique à l'école qui accompagnent les généralistes dans des projets musicaux en classe. Qu'en est-il à Fribourg ? Y a-t-il des projets similaires ?

3. Un programme varié d'activités culturelles, c'est très bien, mais de faire de la médiation culturelle, c'est encore mieux.

La médiation culturelle permet de faire le lien entre l'œuvre et son public. Chez les jeunes, c'est absolument fondamental. Aller voir un spectacle pour voir un spectacle, c'est didactiquement insuffisant. Qu'est-ce qui est mis sur pied dans le canton de Fribourg ? Quel est la formation en médiation culturelle des enseignants fribourgeois ?

4. Comme j'ai tenté de l'expliquer plus haut, la musique est un média.

La musique, c'est donné l'opportunité d'appréhender des thématiques, parfois lourdes, avec la légèreté de la poésie. Faire de la musique pour faire de la musique, c'est un concept dépassé, d'une autre époque. Comment cette interdisciplinarité est-elle intégrée dans les écoles fribourgeoises ?

J'entends encore aujourd'hui qu'on a une formation musicale de premier ordre, qu'il n'y en a point comme nous. Désolé, ce n'est plus le cas. Il suffit de regarder ce qu'il se fait dans d'autres cantons, notamment en Suisse allemande, et vous verrez des choses magnifiques. Et continuer à croire qu'on est les meilleurs péjore fortement la qualité de l'enseignement à l'école. Si l'on veut réaliser l'article 67, il faut une vision claire de la situation, des objectifs, une stratégie et des moyens. Aujourd'hui, nous avons une vision.

**Menoud-Baldi Luana** (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis présidente de l'Association suisse des musiques et je m'exprime à titre personnel.

Je remercie aussi le Conseil d'Etat pour son rapport et pour tout ce qu'il a déjà fait en soutien de la culture musicale dans notre canton. Mais ce rapport me laisse un peu un goût amer : en fait-on vraiment assez et l'enseignement et le soutien à la formation musicale sont-ils vraiment bien instaurés dans nos établissements scolaires ?

Il me semble que dans ce rapport très positif, on a oublié de mentionner les lacunes encore existantes, de développer des pistes d'amélioration dans les établissements scolaires et auprès des jeunes. Oui, le monde de la musique amateur et le monde scolaire collaborent bien, mais j'ai l'impression qu'ici, on tourne au minimum.

Le rapport mentionne clairement l'article 67a Cst-CH, et plus particulièrement l'alinéa 2 : « Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons s'engagent à promouvoir à l'école un enseignement musical de qualité. Si les efforts des cantons n'aboutissent pas à une harmonisation des objectifs de l'enseignement de la musique à l'école, la Confédération légifère dans la mesure nécessaire. »

Je veux croire que notre canton ne pense pas avoir déjà atteint ses limites en termes :

- > de soutien à une formation de qualité musicale dans les écoles, elle est trop souvent au bon vouloir de la direction d'école ;
- > d'ouverture à la présentation des instruments musicaux dans les écoles primaires, là aussi, au bon vouloir de la direction, et aussi à un soutien pédagogique et musical adéquat, en ouvrant par exemple les horizons. Il y a des experts parmi tous les partenaires culturels ;
- > de mise en place du parcours jeunesse et musique. C'est surtout grâce au monde musical et choral amateur que nous avons des moniteurs Jeunesse & Musique. Oui, au niveau fédéral, nous nous battons pour avoir les mêmes lignes, les mêmes principes que Jeunesse & Sport. Nous avons déjà des exemples au niveau cantonal ;
- > de soutien, encore plus aux écoles de musique et au Conservatoire, même si le Conservatoire et la Société cantonale des musiques fribourgeoises coopèrent bien, mais qu'en est-il de la base de notre formation musicale dans les autres établissements scolaires ? Il s'agit d'une formation musicale qui, je le rappelle, est inscrite dans la Constitution.

Le 17 novembre 2023, les dirigeants de l'Association suisse des musiques et les délégations cantonales, dont Fribourg, ont rencontré le président du Conseil national à Berne pour discuter de différents thèmes concernant la culture amateur et surtout celui de la "formation musicale".

En vertu de l'article constitutionnel, il appartient à la Confédération de fixer des principes et d'édicter des prescriptions si les cantons ne parviennent pas à s'accorder sur l'harmonisation nécessaire. J'invite le Conseil d'Etat à ne pas juste se dire qu'on en fait déjà assez. Je l'invite à être innovateur et ouvert, à trouver des pistes de développement et de collaboration pour la formation musicale. C'est très bien d'avoir des programmes pour la découverte et le soutien aux talents, mais la culture musicale est un patrimoine immatériel, reconnu officiellement par l'Office fédéral de la culture. Il y a 11 ans, nous avons reconnu la valeur constitutionnelle de sa base, la formation musicale. Là aussi notre canton pourrait donner un vrai exemple.

**Dumas Jacques** (*UDC/SVP, GL*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec le présent objet. Je m'exprime au nom du groupe UDC, qui a pris connaissance du rapport présenté et qui salue l'impressionnant travail effectué par le Conseil d'Etat et ses services. Ce rapport est très complet, très documenté et il répond à toutes nos questions. A sa lecture, j'avoue avoir été surpris par tout ce qui a été entrepris et mis en place pour aider à apprendre la musique. Je doute que d'autres activités culturelles telles que le théâtre ou la danse bénéficient d'autant de moyens. Je viens d'une région où, par chance, les fanfares et les chœurs n'ont pas de problème de recrutement. Ma collègue Luana pourra le confirmer. Il faut cependant avouer que ces liens sont plutôt sociaux que musicaux. On n'enseigne pas la musique comme on enseigne les maths. La musique vient du cœur et distille des émotions. Si l'on ne parvient pas à créer de la passion ou de l'envie, aucun programme pédagogique ou politique ne pourra le faire.

Sur ces mots, le groupe UDC prend acte de ce rapport.

**Schwaller-Merkle Esther** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Als frühere Dozentin der Pädagogischen Hochschule Freiburg und als aktive Musikerin habe ich mit Interesse den Bericht zu den Verbesserungsmöglichkeiten für den Musikunterricht an Freiburger Schulen gelesen.

Leider wurden die im Postulat gestellten Fragen zum Musikunterricht an Schulen, genauer die obligatorischen Schulen, insbesondere des Zyklus 1 und 2, kaum beantwortet. Auch fehlt es mir in diesem Bericht an Visionen für die Zukunft des Musikunterrichts an Freiburger Schulen.

Der Musikunterricht an den Freiburger obligatorischen Schulen hat sich in den letzten 20 Jahren stark verändert. Die Lehrpläne an der Pädagogischen Hochschule schreiben keine musikalische Grundausbildung auf einem Musikinstrument mehr vor, was sich natürlich auf die musikalische Ausbildung unserer Lehrpersonen stark auswirkt.

Es werden lediglich die pädagogischen Grundkenntnisse in einem kleinen Stundengefäss angeboten. Dementsprechend sind unsere Lehrpersonen, wenn sie nicht über eine persönliche, mehrjährige Musikausbildung an einer Musikschule verfügen, relativ schwach für dieses Fach ausgebildet. Damit sage ich nicht, dass sie die nötigen Kompetenzen zum Musikunterricht nicht besitzen.

Der Unterricht in diesem Fach in der obligatorischen Schule, besonders auf Primarstufe spielt eine grosse Schlüsselrolle, wenn es darum geht, die Jugendlichen in unserem Kanton zum Musizieren anzuregen - dies wohlgerne in einem Alter, wo das Erlernen eines Musikinstrumentes in starker Konkurrenz zu sportlichen Tätigkeiten steht.

Zudem wird leider die Musikausbildung regelmässig durch den Ausfall von Stunden beeinträchtigt. Herr Kubski weist zu Recht darauf hin, dass es zu wenig gut ausgebildete Lehrkräfte für den Unterricht im Fach Musik gebe und der Musikunterricht daher Schwächen aufweise, dies besonders, wie bereits gesagt, auf Primarstufe, wo das Fach von Generalisten angeboten wird. Gerade hier liegt das Problem, denn in diesem Alter werden oft die Weichen fürs Musizieren oder das Erlernen eines Musikinstrumentes gestellt. Ab OS-Stufe sieht die Situation anders aus, da in Musik ausgebildete Fachlehrpersonen den Unterricht abdecken.

Oft hängt es vom guten Willen der Schuldirektionen und vom Engagement der regionalen Musikvereine ab, externe Musikerinnen und Musiker beizuziehen, um Musikinstrumente zu präsentieren und die Kinder zum Musizieren anzuregen. Das gefährdet einen gleichberechtigten Zugang zur Musik. Dieser findet heute fast nur noch im privaten Bereich statt, durch Musikvereine oder durchs Konservatorium.

Das Förderprogramm des Bundes «Jugend und Musik» oder auf Französisch «Jeunesse et musique» für Kinder und Jugendliche wird kaum berücksichtigt, integriert und genutzt.

Die Entwicklung und Umsetzung des Programms «Jugend und Musik» erfolgt in enger Zusammenarbeit mit den Musikorganisationen und könnte auch im Unterricht auf Primarstufee vermehrt eingesetzt werden. Hier könnte der Kanton wieder eine Vorreiterrolle einnehmen.

Ein gutes Beispiel ist die Kadettenmusik der Primarschule und OS Murten, wo Kinder als Option Musikunterricht ab dem 2. Zyklus der Primarschule während mehreren Jahren belegen können.

In diesem Sinne und mit den eben gemachten Erläuterungen nehme ich den Bericht zur Kenntnis.

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis membre du comité du Club culture, qui a déposé ce postulat, et je suis président et musicien de l'orchestre de la ville de Bulle. Ne soyez pas surpris, Monsieur le Conseiller d'Etat, je vais continuer à donner des notes, de musique cette fois-ci. Pour rappel, car ce sujet est, à mon sens, très important, la pratique du chant et de la musique est en constante baisse. Selon moi, elle baisse dramatiquement. Je n'aimerais pas que l'on assiste au chant du cygne de la pratique chorale ou que l'on écrive le requiem, en souvenir ému, de feue la pratique musicale dans le canton de Fribourg.

Le Club culture avait entre autres demandé l'évaluation des forces et faiblesses du modèle fribourgeois, une analyse des pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique, notamment par le biais de l'intervention d'enseignants spécialisés en musique déjà au cycle primaire. Qu'avons-nous obtenu ? Une symphonie de louanges de ce qui est déjà fait, un catalogue Köchel des mesures qui existent, pardon vivotent, et une portée de constats et l'établissement que le canton se repose en particulier sur les associations privées, les initiatives privées de certains professeurs de musique dans certains établissements scolaires. La question notamment de l'intervention d'enseignants spécialisés n'est même pas abordée. On ne répond pas à notre question. Il est cependant possible de sauver, en matière de musique, l'école fribourgeoise du marasme actuel. Il n'y a même pas de réponses et j'estime que cela est du mépris vis-à-vis du Club culture. On se retrouve sans réponses à nos questions. Nous avons même davantage de questions qu'au départ. Il n'y a, en particulier, pas d'approfondissement de l'aide, même ponctuelle, de professionnels de la musique pour épauler les enseignants. Ces derniers ne peuvent avoir toutes

les qualités. Les enseignants du 2<sup>e</sup> cycle peuvent éviter la formation musicale lors de leur parcours et cela pose de vrais problèmes pour l'enseignement. Les enseignants ne sont pas des superhéros. Ils ne peuvent être compétents dans toutes les branches et c'est souvent la musique qui tombe. Se posent encore les questions suivantes - et cela amènera des réflexions que devra se poser le Club culture. Nous allons nous réunir pour analyser ce qui peut être fait mais il y a beaucoup de questions :

- > Y a-t-il une évaluation des soutiens dont dispose le corps enseignant ? Ces soutiens sont mentionnés, mais il n'y a pas d'évaluation de ceci.
- > Répond-on exactement aux exigences du PER en matière d'enseignement musical ? Combien d'étudiants HEP du 2<sup>e</sup> cycle (5H-8H) suivent la formation de musique ? Ce sont des choses extrêmement importantes.
- > Combien d'enseignants ont suivi les 263 cours de formation continue dans le domaine de la musique dont se targue le Conseil d'Etat ?
- > Comment s'assure-t-on du respect de la grille horaire pour l'enseignement de la musique ?
- > Sommes-nous en possession des résultats de l'évaluation continue qui montrerait un grand degré de satisfaction (on voit qu'il y a de nombreuses louanges) ? Quels sont-ils ?

Ce rapport passe extrêmement rapidement sur les nombreuses incertitudes existantes et émet des constats très généraux et abstraits. Il donne l'impression de vouloir conserver le statut des élèves primaires, qui sont davantage de bons petits spectateurs de la musique que des praticiens de la musique. On réserve cela à ceux qui pratiquent la musique, qui viennent souvent d'ailleurs. Vous le constatez probablement également, les jeunes qui pratiquent la musique sont souvent les enfants d'enseignants. C'est rarement l'enseignement primaire musical qui leur a donné l'envie de commencer un instrument ou de chanter. Cela reviendrait à supprimer les cours de gym et à emmener les enfants aux matchs de Gottéron : cela ne suffit pas d'assister. Il faut pratiquer et pouvoir pratiquer de manière active. Cela est essentiel et doit être renforcé. Cela devra se faire, notamment par l'aide et l'appui de professionnels de la musique au niveau scolaire, comme cela se fait déjà pour la gym, dans certaines communes qui en ont les moyens.

Monsieur le Conseiller d'Etat, ce constat ressemble à une marche funèbre, mais la culture chorale et musicale fribourgeoise est en péril. Nous devons agir avant qu'il ne soit trop tard, avant que cela ne se transforme en danse macabre. Monsieur le Conseiller d'Etat, aucune note ne peut véritablement être attribuée aujourd'hui, car la musique de cette partition servie par le Conseil d'Etat est inaudible.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le Conseil d'Etat a présenté aujourd'hui le rapport sur le postulat déposé par le député Grégoire Kubski, au nom du Club Culture. Je rappelle que j'interviens en remplacement de ma collègue Sylvie Bonvins-Sansonnens, qui a conduit les travaux de ce rapport à l'unanimité soutenu par le Conseil d'Etat.

Le postulat faisait part de préoccupations pour les ensembles instrumentaux ou vocaux du canton, qui peinent à recruter de jeunes talents. L'enseignement de la discipline *musique à l'école* serait, selon lui, une des clés pour stimuler et favoriser l'implication des jeunes dans les sociétés de musique. Il demandait ainsi d'étudier les pistes d'amélioration envisageables pour l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois. L'analyse demandée effectuée un tour d'horizon de l'enseignement de la musique pour la scolarité obligatoire et post-obligatoire. Elle couvre notamment la formation des enseignant-e-s, les programmes scolaires ainsi que les différentes activités scolaires et extrascolaires offertes par les écoles.

Force est de constater, et c'est une volonté assumée, que l'école fribourgeoise fait la part belle à la musique, comme le veut la longue tradition de notre canton. Les récents développements depuis l'entrée en vigueur de l'article 67a de la Constitution fédérale concernant cette discipline le démontrent.

Les apprentissages pour la discipline de la musique à l'école obligatoire et au secondaire 2 académique sont clairement définis et harmonisés au niveau intercantonal. J'entends certaines critiques, mais je rappelle que la musique a été renforcée dans les programmes, notamment de l'ECG et du collège. En ce qui concerne les disciplines enseignées, la pratique du canton est claire, Monsieur Ingold : les enseignant-e-s du secondaire 1 et 2 sont des spécialistes dans leur domaine ; les enseignant-e-s du primaire sont eux des généralistes. Afin de se tenir à niveau sur les différentes disciplines enseignées, les enseignant-e-s bénéficient de formations continues, d'échanges de bonnes pratiques et de nombreux contenus pédagogiques mis à leur disposition.

J'entends, avec une certaine perplexité, qu'on estime que les cours sont insuffisants. Cependant, j'entends aussi que les enseignants doivent faire face à une multiplication de formations à tel point que cela en devient parfois indigeste. Trouver le bon équilibre restera donc un défi tant les attentes sont parfois différentes et non conciliables. Je rappelle aussi que la réforme de l'enseignement a été décidée ici même avec la volonté d'une exigence de bachelor au niveau primaire. Elle a

eu pour conséquence de raccourcir la formation pédagogique spécialisée de 5 à 3 ans avec la fin de l'école normale. Faut-il rajouter des heures au cursus scolaire ? Faut-il allonger la formation alors qu'elle nécessite déjà un minimum de 7 ans pour enseigner au primaire ? En tant que directeur suppléant, étant moi-même en formation accélérée, je retiens qu'un effort doit être fait à différents niveaux.

Il me semble important d'insister sur un point : l'enseignement est un métier à part entière. Il demande des compétences spécifiques, entre autres la gestion des classes, la connaissance des approches pédagogiques et didactiques adaptées aux âges des élèves, l'accompagnement de chacun dans sa progression scolaire, qui respectera les objectifs d'un plan d'études imposé au niveau romand.

Pour soutenir les généralistes dans les contenus disciplinaires, les services de l'enseignement de scolarité obligatoire développent de nombreuses ressources pédagogiques. Je voudrais ici mettre en lumière deux créations fribourgeoises :

- > Du côté germanophone, la MusicBox propose des activités clés en main variées et ludiques, adaptées à différents âges des élèves, susceptibles de sensibiliser et de lancer des vocations.
- > Du côté francophone, le canton a choisi d'investir pour créer Allégo, un moyen d'enseignement de la musique ad hoc, ceci en bonne collaboration avec le canton du Valais. Je note également qu'il utilise le potentiel offert par le numérique. Cette nouvelle ressource, accompagnée par des formations, reçoit, à ma connaissance, un écho favorable et démontre la volonté du canton de s'investir dans cette discipline !

Finalement, les élèves ont de nombreuses occasions de pratiquer et d'avoir accès à une activité musicale tout au long de leur scolarité obligatoire et post-obligatoire. Je pense en particulier au festival 100% fribourgeois Culture & Ecole. Celui-ci permet chaque année à un grand nombre d'élèves, cette année 13 000, car le festival s'est déployé durant tout le mois de novembre, de bénéficier gratuitement d'activités culturelles variées, intégrant une belle offre musicale. Par ailleurs, les ensembles instrumentaux et les chorales se portent bien dans les écoles du secondaire 1 et 2 académiques et sont évidemment aussi un vecteur de vocation. Au tertiaire, le regroupement UNI-HEP renforcera encore cette dynamique, donnant l'opportunité aux futur-e-s enseignant-e-s primaires d'accéder à l'excellent Orchestre de la ville et de l'Université de Fribourg.

Finalement, concernant la détection et l'encouragement des talents, des améliorations ont été apportées, peut-être pas suffisantes, avec la mise en place du programme Jeunes Talents Musique, coordonné par le COF, les nouvelles directives Sport-Art-Formation, sans oublier les nouvelles filières du COF. Ces jeunes talents du canton ont également la chance d'avoir, sur le territoire fribourgeois, la Haute école de musique, qui propose de nombreux débouchés. Soyons également honnêtes : la multiplication des offres dans le domaine du divertissement et de la culture a également un effet de dissolution qu'il est difficile, voire impossible ou non souhaitable, de combattre. Cependant, l'école reste et veut rester un lieu privilégié d'apprentissage, d'expérience et d'expression, notamment dans le domaine de la musique et du chant. Dans ce sens, le Conseil d'Etat estime que les éléments de base sont en place pour que les élèves bénéficient d'une sensibilisation à la musique adéquate. La remise sur pied du Bureau COFEC, bien que perfectible, permettra d'anticiper les futurs développements en fonction des besoins réels du terrain et en prenant en compte les contingences du milieu scolaire.

Avant d'entendre les prises de position de ce jour, j'avais conscience que dans notre canton, on était assez partisan de l'auto-flagellation. J'avais aussi conscience que les postulats peuvent parfois être source de frustration, notamment lorsque les envolées lyriques font face à la réalité du terrain et à la nécessité de trouver des solutions pragmatiques. J'ai entendu pas mal de critiques, peu de solutions, ce qui me laisse perplexe. C'est peut-être simplement un signe que nous ne faisons pas tout juste mais certainement pas tout faux non plus. Je vous invite néanmoins à ne pas que voir le verre à moitié vide et à reconnaître que dans ce canton, nous avons une magnifique culture chorale et musicale.

Monsieur Ingold, il est très clair qu'au primaire, nous formons des généralistes et au secondaire des spécialistes. Qu'est-ce que la musique à l'école ? Ce sont les quatre axes décrits dans le PER (plan d'études romand) dans le cadre du domaine des arts et de la discipline de la musique. Différents projets ont été nommés, notamment le COFEC, le projet culture-école. Je rappelle aussi qu'en dehors de l'école, de la formation obligatoire, on a d'autres institutions telles que le Conservatoire, soutenues par le canton et qui forment les membres des sociétés de musique.

Enfin, j'aimerais rappeler que l'école obligatoire n'a pas forcément pour mission ou vocation de former des musiciens professionnels mais bien de leur donner une formation de base.

Monsieur Kubski, vous parlez d'« inaudibilité », mais je vous rappelle qu'il faut trouver des solutions pragmatiques. Nous avons 1347 classes dans le domaine du primaire. Comment ferions-nous pour trouver un spécialiste dans chaque classe ? De plus, multiplier les intervenants spécialistes au primaire pour le sport, la musique, l'enseignement des langues, etc. modifierait profondément l'organisation scolaire que nous connaissons et la rendrait plus complexe et plus coûteuse.

J'entends que certains lobbyistes professionnels de la musique aimeraient recevoir plus de missions de l'Etat. Elles sont données dans le cadre du niveau supérieur. En tant que directeur suppléant, j'aimerais vous assurer que nous sommes à l'écoute. Nous allons prendre les bonnes idées, même si je n'en ai pas entendu beaucoup, et essayer d'améliorer. C'est le but d'une école.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Motion 2023-GC-125

### Réduction du coefficient annuel de l'impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques (PP)

---

Auteur-s:	<b>Peiry Stéphane</b> ( <i>UDC/SVP, FV</i> ) <b>Riedo Bruno</b> ( <i>UDC/SVP, SE</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances</b>
Dépôt:	<b>23.05.2023</b> ( <i>BGC mai 2023, p. 1841</i> )
Développement:	<b>23.05.2023</b> ( <i>BGC mai 2023, p. 1841</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>07.11.2023</b> ( <i>BGC décembre 2023, p. 5885</i> )

---

#### Retrait

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). Les dispositions de l'article 41 de la loi sur les finances de l'Etat, dont notamment celle qui stipule que le coefficient annuel des impôts est fixé en fonction du budget, ligotent complètement le Grand Conseil. En effet, le processus budgétaire tel qu'il est actuellement fixé dans la loi sur les finances de l'Etat enlève toute marge de manœuvre au Grand Conseil. Certains d'entre vous, à l'instar du député Benoît Rey, auraient voulu majorer le coefficient d'impôt à 100 % ; d'autres députés, dont je fais partie, auraient voulu au contraire le réduire. Mais la loi ne le permet pas. Pourquoi ? Parce que, rappelez-vous, nous avons fait l'exercice il y a un mois, vous votez d'abord sur le budget, équilibré selon la loi, et qui présente un léger bénéfice, puis après, vous votez sur les coefficients d'impôt, que vous ne pouvez que confirmer. Vous n'avez pas d'autres choix. Toutes les dispositions liées au processus budgétaire sont construites de manière telle qu'on ne peut que confirmer le travail du Conseil d'Etat. Dans ce processus budgétaire, sans aucun doute, l'instrument politique le plus important, puisqu'il fixe les priorités financières de l'Etat pour l'année à venir, nous, les députés, ne pouvons être que des godillots. Il faut que cela change. C'est pourquoi je vais déposer ce jour, avec mon collègue Benoît Glasson, une motion qui demande une révision partielle de la loi sur les finances de l'Etat, et en particulier de ce processus budgétaire, afin de redonner du pouvoir au Grand Conseil. Ce dernier est l'autorité suprême du canton, faut-il le rappeler de temps en temps.

Pour revenir à la motion que j'ai déposée avec mon collègue Bruno Riedo, celle-ci a été déposée suffisamment tôt pour permettre au Conseil d'Etat de l'intégrer dans ses réflexions sur le budget 2024 et avait pour but de redonner du pouvoir d'achat à l'ensemble des Fribourgeois, qui subissent l'augmentation générale des prix et des primes d'assurance-maladie. Il nous semblait aussi légitime, alors que l'Etat a dépensé plus de 230 millions de francs dans les mesures COVID, pas toujours à bon escient, de faire bénéficier l'ensemble des Fribourgeois des fortes augmentations de recettes fiscales. Le but d'un état n'est pas d'amasser toujours plus pour dépenser toujours plus. En outre, on ne peut pas tolérer que les dépenses de l'Etat croissent quatre fois plus vite que l'économie. Ceci dit, par définition, notre motion est devenue caduque, puisqu'elle demandait une réduction du coefficient d'impôt pour les personnes physiques dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Or, le budget 2024 est maintenant voté. Par conséquent, nous ne pouvons que la retirer.

> Cette motion est retirée par ses auteurs.

> Elle est ainsi liquidée.

## Motion 2023-GC-164

### Pour une imposition correcte des successions

---

Auteur-s:	<b>Levrat Marie</b> (PS/SP, GR) <b>Rey Alizée</b> (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances</b>
Dépôt:	<b>21.06.2023</b> (BGC juin 2023, p. 2567)
Développement:	<b>21.06.2023</b> (BGC juin 2023, p. 2567)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>14.11.2023</b> (BGC décembre 2023, p. 5896)

---

#### Prise en considération

**Levrat Marie** (PS/SP, GR). Je vais vous présenter la motion que nous avons déposée avec ma collègue Alizée Rey en quelques mots. Avant tout, j'aimerais rassurer certaines personnes dans la salle, ce n'est pas une motion révolutionnaire. Les fortunes de plus de 10 millions doivent contribuer un peu plus au bon fonctionnement de la société. L'idée est donc d'imposer des successions en ligne directe de plus de 10 millions. Vous le savez probablement déjà, dans le canton de Fribourg, nous avons une imposition des successions pour les autres liens de parenté, mais pas en ligne directe. Nous souhaitons donc imposer ces successions en ligne directe mais uniquement à partir d'un seuil de 10 millions.

Pourquoi cette idée n'est-elle pas révolutionnaire et pourquoi est-ce juste et équitable ? Il y a trois raisons.

- > Nous avons mis, de manière volontaire, un seuil de 10 millions. 10 millions ! C'est un nombre limité de contribuables qui vont être touchés dans le canton de Fribourg. Nous pouvons également le remarquer dans la réponse du Conseil d'Etat, qui parle d'environ 268 contribuables. Selon les chiffres de l'OFS sur la concentration de la fortune en Suisse, 0,34 % de la population possède une fortune de plus de 10 millions. 0,34 % de la population ! Et ce 0,34 % possède 34 % de la fortune en Suisse. A Fribourg, si on en croit le Conseil d'Etat dans sa réponse à la motion, 0,08 % de la population fribourgeoise serait touché par cette motion. Comparons le chiffre de 268 contribuables, avancé par le Conseil d'Etat, avec notamment le chiffre de 25 000 personnes, menacées de pauvreté dans le canton de Fribourg selon le rapport du Conseil d'Etat.
- > Nous avons exonéré, de manière volontaire, les PME et les entreprises agricoles. Cela prouve la volonté de ne toucher que quelques contribuables le plus fortunés et ne pas mettre des bâtons dans les roues des PME.
- > Le taux de 4,5 % a été calculé sur la base du taux en vigueur pour les autres liens de parenté.

On ne peut donc pas qualifier cette motion de révolutionnaire. Elle ne vise que quelques contribuables, les plus riches du canton, ceux qui possèdent plus de 10 millions de fortune. Je tiens à le souligner. C'est un impôt qui ne ponctionnerait ni la consommation ni le travail et qui, en somme, ne retirerait pratiquement rien à personne.

Chères et Chers Collègues, vouloir taxer les successions en ligne directe des 0.08 % les plus riches du canton pour pouvoir soutenir les 99,9 % restants n'a rien d'idéaliste. Cela n'a rien d'anormal. Cela s'appelle vivre en société. Je me réjouis de vous entendre et vous remercie pour votre soutien.

**Dorthe Sébastien** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je m'exprime au nom du groupe PLR/PVL ! Ce ne sera pas une prise de position révolutionnaire, Chers Collègues. Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec cette motion. Je ne fais pas encore partie des personnes potentiellement touchées. Plus sérieusement, cette motion s'inscrit dans une démarche purement électoraliste, du moins si l'on considère la date de son dépôt. Elle a malheureusement été faite sans grande réflexion, à la « va-vite » sur le coin d'une table. Je sais, je suis un peu sec, mais il faut remettre l'église au milieu du village. De notre point de vue, elle est tout simplement inapplicable, car elle n'est pas suffisamment précise d'un point de vue juridique.

On ne veut pas taxer les donations mais les transferts à titre successoral. Je vous laisse imaginer le potentiel pour détourner la volonté des motionnaires. On ne veut pas taxer les transmissions successorales dans le cadre des exploitations agricoles et de toutes les PME. Si c'est probablement plus clair pour les exploitations agricoles, on est dans le flou le plus total au niveau des PME : une raison individuelle est une PME. La taxons-nous ou non ?

Une nouvelle fois, je vous laisse imaginer l'énorme potentiel de détourner la motion. En outre, on se base sur des considérations extra-cantoniales pas suffisamment étayées, puisque la population neuchâteloise va voter, l'année prochaine, la suppression même de la taxation des successions en ligne directe. On voit donc que la tendance fédérale ultra-majoritaire est tout simplement de ne pas taxer. Il ne restera probablement que deux cantons à le faire en Suisse.

Enfin, imaginer qu'il n'y aura pas d'exode, c'est croire au Père Noël. La limite de taxation touche précisément des individus qui peuvent facilement changer leur domiciliation.

**Bapst Bernard** (*UDC/SVP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. J'interviens au nom du groupe UDC. Nous avons étudié cette motion avec attention. Les auteurs demandent de modifier la loi sur l'impôt, sur les successions et les donations afin d'introduire un impôt en ligne directe pour les fortunes de plus de 10 millions. Aujourd'hui, les personnes travaillent durant plusieurs années. Elles s'acquittent de l'impôt sur les gains réalisés par leur travail. Elles vont ensuite thésauriser une partie de leur gain en vue d'acheter des biens immobiliers. Cette fortune sera alors potentiellement taxée elle aussi. Après des années de travail, ces personnes vont s'acheter un bien. Elles s'acquitteront alors d'un impôt sur la valeur locative de leur propriété, dont les fonds ayant servi à l'acheter ont déjà été taxés. Les années passent et voilà que ces personnes décèdent. Les propriétés vont alors passer aux mains de leurs enfants. Le type de propriétés va donc changer. L'Etat, au regard de cette unique raison qu'est la passation d'un bien d'un parent aux enfants, prélève encore un impôt sur ce bien, déjà maintes fois taxé. Si l'enfant héritier n'a pas une situation aussi prospère que son aïeul, il se retrouve face à une pression financière importante au seul motif qu'il a reçu de ses parents le fruit du travail de toute une vie. Cette situation serait pour le moins incorrecte. Ces biens ont déjà été taxés lors du vivant du précédent propriétaire. Cela serait totalement injuste de les taxer à nouveau. Les familles concernées auraient maintes possibilités de détourner cet impôt tel que proposé, voire pire : elles pourraient simplement quitter notre canton.

Les exonérations proposées par les motionnaires nous laissent également perplexes. Pourquoi les exploitations agricoles et les PME ne seraient-elles pas imposées ? Ces exceptions sont sujettes à caution. Payer un impôt sur les biens qui ont déjà été imposés est pour le moins étrange, pour ne pas dire plus. C'est pourtant ce que serait l'impôt sur les successions en ligne directe proposé.

Pour ces raisons, le groupe UDC refusera à l'unanimité cette motion.

**Vuilleumier Julien** (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, qui va soutenir à l'unanimité moins deux abstentions cette motion. Celle-ci demande l'introduction d'un impôt sur les successions en ligne directe. A entendre notre collègue UDC, c'est bien la logique même de l'impôt sur les successions qu'il faudrait supprimer, puisque par essence, une succession impliquerait une taxation antérieure. Oui, c'est vrai. Par équité de traitement, cette motion demande, dans des conditions bien particulières, qu'une succession en ligne directe à partir de 10 millions soit taxée. Je n'ai pas l'impression que nous allons créer des inégalités ni enlever des moyens subsistants ou créer de l'injustice sociale avec ce type de mesures. Au contraire. Nous parlons là de taxation de fortunes, d'un capital, et pas du travail. Nous parlons là d'exempter des moyens de production, créateurs d'emplois, comme des entreprises, des exploitations agricoles. Cela nous semble juste en termes d'égalité, d'équité et de solidarité dans la logique peut-être un peu révolutionnaire qui s'appelle l'Etat. C'est bizarre, mais c'est ça, la logique révolutionnaire. C'est cet état qui se doit d'être financé, qui se base sur une répartition des richesses, sur toute une série de services publics que nous devons financer. C'est bien de ça qu'on parle. On le voit dans la réponse du Conseil d'Etat, le nombre des personnes qui seraient concernées est assez faible. Cela les toucherait relativement peu. Par contre, les rentrées fiscales ne sont pas anecdotiques et, alors que l'on voit que l'on peut arriver dans quelques années à des difficultés financières pour notre canton, ces rentrées fiscales ne sont pas négligeables. Dans ce sens, il nous apparaît juste, solidaire et équitable de soutenir cette motion.

**Gaillard Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis membre du comité du Club des communes. Bien que les communes soient directement concernées, le comité du Club des communes n'est pas favorable à l'acceptation de cette motion. A l'instar du Conseil d'Etat, il souligne le faible nombre de personnes impliquées et surtout le risque que celles-ci quittent le canton de Fribourg en emportant les recettes fiscales sur leur fortune, ceci pour échapper à un impôt successoral supplémentaire. Bien sûr, cela rapporterait, estimé sur la part actuelle, 1,4 millions. Ce montant est à mettre en relation avec le risque de voir partir 13 millions si tout le monde part et 6 millions si la moitié se déplaçait. On est encore à trois fois la perte. Faites comme moi, ayez un constat assez simple : n'ayez pas peur des riches, vous ne savez jamais ce qui pourrait vous arriver.

**Dafflon Hubert** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je prends la parole au nom du groupe Le Centre, qui a peu de sympathie pour cette motion. Je pense même que dessous le trait, tant pour les cantons que pour les communes, le résultat sera négatif si l'on applique cette motion en l'état. Mon collègue Gaillard l'a dit, les gens concernés seront les premiers à quitter le canton de Fribourg. Les motionnaires ont prévu beaucoup d'exceptions dans leur texte. En soi, c'est une bonne chose, mais ils ont vraiment limité aux plus riches. Or, les plus riches sont les gens les plus volatiles, ceux qui peuvent quitter l'endroit pour s'installer ailleurs. Ils ont plusieurs sièges, des sociétés. J'ai posé la question à trois personnes, trois contribuables du canton qui seraient touchés par ce fait. Je voulais avoir leur opinion. Sur les trois, deux et demi ont été négatifs. Le dernier demi m'a dit vouloir connaître le taux avant de se décider. Les deux premiers m'ont dit que nous ferions une erreur monumentale en acceptant cette motion. L'un m'a rappelé que des gens à grosse fortune se sont établis dans le canton de Fribourg car il n'y avait pas d'impôt sur les successions directes. Ces gens ne viendront plus dans le canton. Il ne faut pas oublier que cet argent a déjà été imposé. Il peut s'agir d'un revenu qui a été imposé, d'une fortune qui a été imposée, d'un gain sur les prestations qui a été imposé, d'un gain sur le capital de l'entreprise qui a déjà été imposée, d'un gain sur les bénéfices d'entreprise qui

est mis en succession. Alors, l'imposer maintenant serait une erreur monumentale même si le seuil de 10 millions est très élevé. Ces gens-là sont les plus volatiles. Il faut donc être extrêmement prudents et ne pas oublier que s'il n'y a pas d'impôt sur la succession, le suivant paiera l'impôt sur la fortune, sur les revenus. L'imposition de ces montants-là va continuer. Nous avons cet avantage dans le canton de Fribourg. Il faut le maintenir, car sinon, on va plus perdre que gagner.

Le groupe Le Centre va donc refuser cette motion à l'unanimité. Je vous conseille d'en faire de même. Cette motion est probablement une bonne idée mais dans les faits, elle s'avère mauvaise, car la perte sera évidente.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). On croit parfois que lorsqu'il y a un impôt proposé, il va provoquer un exode fiscal, des tremblements de terre. Je pense que ce n'est véritablement pas le cas. Beaucoup de cantons voisins l'appliquent et nous n'avons pas, dans le canton de Fribourg, d'exode de Vaudois, de Neuchâtelois ou d'autres cantons alémaniques. Il convient simplement d'avoir quelque chose de correct. Il y a toujours une imposition qui doit intervenir et parfois, la loi actuelle est inégale. Prenons l'exemple d'un couple marié, sans enfants. L'épouse décède. Le veuf recevra la succession. Il n'aura pas à payer d'impôt. Prenons maintenant l'exemple de gens non mariés qui vivent ensemble depuis 60 ans. Le concubin vivant aura une fiscalité très importante. Ces situations sont comparables et dans un cas, nous aurons une très forte fiscalité et dans l'autre, une absence de fiscalité. Ne conviendrait-il pas d'équilibrer cela et de trouver une formulation par le biais d'une bonne proposition de notre ministre des finances, qui nous régule un peu la chose et qui fasse en sorte qu'on ne doive pas soit tout payer, soit rien payer, dès le moment où nous avons un impôt qui peut être payé ? La motion exonère justement les entreprises pour éviter que des fortunes «fiscalement accumulées», j'ai envie de dire, mais jamais perçues puissent être taxées avec des gens qui n'auraient pas les moyens. Nous parlons donc uniquement de personnes physiques et d'argent qui ne revient jamais dans le système. Prenons l'exemple d'un héritier en ligne directe d'un milliard. Ce milliard ne revient jamais au niveau de la fiscalité cantonale et communale, hormis par le biais de l'impôt sur la fortune. Beaucoup d'argent dort, est en vacances, parfois dans différents cantons ou dans différents pays, ce qui, en soi, ne sert plus du tout nos sociétés. Si nous avons une fiscalité – on ne parle pas d'une fiscalité lourde mais plutôt d'une fiscalité graduelle, qui rétablit un certain équilibre dans le canton - vous pouvez en tirer un bénéfice. Vous avez peut-être, grâce à cet impôt, une diminution de l'imposition des revenus des personnes physiques. Les communes doivent actuellement se serrer la ceinture. Dans le canton, il sera possible d'alléger la fiscalité des personnes physiques uniquement par la perception de cet impôt. Je crois qu'il faut plutôt construire avec notre ministre des finances quelque chose qui soit adéquat, équilibré plutôt que réduire. Vous avez des montants astronomiques qui sont payés dans le vide actuellement et qui peuvent être mieux utilisés. Maintenant, il ne faut pas seulement essayer de couper dans les prestations. On peut augmenter les revenus. On ne parle pas de fiscalité. Vous avez vu que la fiscalité des personnes physiques arrête d'évoluer. Dans tous les cantons voisins, jusqu'à 700 000 francs de revenus imposables, la fiscalité augmente. Dans le canton de Fribourg, vous avez le même taux, sauf erreur, au-delà de 350 000 francs pour les personnes seules et de 400 000 francs pour les couples. Il faudrait aussi augmenter ces choses-là. Je crois que cela vaut la peine de réfléchir aujourd'hui de manière prospective. Notre ministre des finances aurait les mains totalement libres pour nous proposer de belles choses si cette motion était acceptée. Je vous remercie dès lors de bien vouloir l'accepter.

**Levrat Marie** (*PS/SP, GR*). Je souhaiterais revenir sur certains commentaires qui ont été faits. Vous avez évoqué un potentiel exode des personnes concernées. Sachez que le canton de Vaud a introduit cet impôt sur les successions en ligne directe et n'a pas subi de tels exodes. Je pense que cela est bon à savoir.

Deuxièmement, vous avez relevé que les donations en ligne directe n'avaient pas été mentionnées dans la motion. C'est vrai. Monsieur Dorthe, si vous voulez imposer les donations en ligne directe, on peut s'arranger.

Troisièmement, Messieurs Dafflon et Dorthe, vous avez évoqué certains éléments techniques de la motion. Ceux-ci pourraient très bien être réglés par la suite lors de nos discussions avec le Conseil d'Etat. Je suis heureuse d'entendre que le groupe PLR-PVL et le groupe Le Centre sont d'accord sur le principe de l'imposition des successions des grosses fortunes. Je me réjouis de la suite.

**Dorthe Sébastien** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je commence par la fin pour vous dire que nous ne souhaitons pas, il est clair, cette imposition. Nous avons bénéficié, dans notre canton, de l'exode du canton de Vaud. Dire le contraire serait mal connaître la situation. Monsieur Mauron, le couple qui vivrait en concubinage depuis 60 ans ne serait pas taxé, puisqu'à partir de 10 ans de vie commune, on n'est plus taxé.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**. Je vais essayer de me concentrer uniquement sur la motion et sur aucune autre considération touchant la fiscalité en général ou en particulier. En analysant cette motion, le Conseil d'Etat constate qu'elle n'atteint pas l'objectif visé dans la mesure où elle ne concerne que les successions. Une motion demande de faire quelque chose. On prend ce qu'elle demande comme analyse et non pas encore ce qu'on pourrait imaginer en plus. Evidemment que les contribuables aisés peuvent très facilement contourner cela en transmettant leur fortune à leurs héritiers par le moyen de la donation. Il en va de même pour les sociétés qui pourraient connaître des réorganisations afin de continuer de bénéficier de l'exonération accordée ou la transmission de PME notamment. Par ailleurs, on pourrait aussi considérer que les personnes

concernées par la motion – plusieurs d’entre vous l’ont relevé – ont un âge plutôt avancé. Elles n’ont pas les problèmes liés aux entraves habituelles à la mobilité, l’activité professionnelle ou la scolarisation des enfants. Elles possèdent souvent, et j’en connais quelques-unes, des biens dans plusieurs autres cantons de même qu’à l’étranger. Ces personnes ont donc une très grande mobilité, ce qui représente un risque. Cela ne signifie pas qu’elles partiraient toutes, mais cela constitue un risque élevé que cela soit le cas. En outre, le maintien de l’exonération en cas de transfert d’exploitations agricoles ou de PME soulève aussi des questions, que nous n’avons pas abordées ici, de délimitations, s’agissant en particulier de la définition des PME qui entrent dans le champ d’application de la motion. Cela ne manquera pas d’engendrer des effets de seuil importants en la matière.

En termes de recettes potentielles totales, avec le type d’impôt sur les successions en ligne directe, nous sommes assez loin des milliards évoqués dans la motion, puisque les rentrées supplémentaires sont estimées à 100 millions à répartir sur toutes les années futures en fonction du nombre annuel de décès, qui s’est élevé, ces dernières années, à moins de 1 % de la population légale. Ce sont des estimations qui laissent un certain nombre d’incertitudes, je le conçois volontiers.

Sur la base des statistiques actuelles, on l’a dit, 268 personnes seraient concernées par l’introduction de cet impôt en ligne directe dans notre canton, 109 couples mariés. Considérant que ces contribuables s’acquittent chaque année, vous l’avez dit, d’un impôt cantonal sur la fortune de l’ordre de 13 millions, en cas de départ du canton pour échapper à l’impôt sur les successions en ligne directe, on aurait donc la double pénalité de ne pas réaliser de recettes potentielles dès 100 millions comme évoqué mais également de perdre celles que nous avons maintenant grâce à l’impôt sur la fortune. Par conséquent, pour tous ces motifs et au vu des incertitudes liées au réel potentiel fiscal de ces propositions, au nom du Conseil d’Etat, je vous invite à rejeter cette motion visant à modifier l’impôt sur les successions et les donations.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 63 voix contre 32. Il y a 4 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 32.*

*Ont voté non:*

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die

Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 63.*

*Se sont abstenus:*

Michel Pascale (SC,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB). *Total: 4.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

## **Motion 2023-GC-169**

### **Faciliter l'accès aux congés partiels et non payés en cas de naissance ou de maladie grave d'un enfant**

---

Auteur-s:	<b>Roulin Daphné</b> (VEA/GB, GL) <b>Ingold François</b> (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances</b>
Dépôt:	<b>30.06.2023</b> (BGC septembre 2023, p. 3041)
Développement:	<b>30.06.2023</b> (BGC septembre 2023, p. 3041)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>28.11.2023</b> (BGC décembre 2023, p. 5902)

---

#### **Retrait**

**Ingold François** (VEA/GB, FV). Je serai bref et vous serez sans aucun doute agréablement surpris. Ma collègue Daphné Roulin et moi-même avons déposé cet instrument à la suite d'un constat : l'arrivée d'un enfant ou la maladie d'un enfant peuvent engendrer, de la part d'une mère ou d'un père, la nécessité de suspendre momentanément et/ou partiellement son activité lucrative.

Cette suspension temporaire amène quatre problématiques :

1. une potentielle animosité hiérarchique due à l'octroi ou non du congé ;
2. le risque pour l'employé de ne pas retrouver sa fonction à son retour ;
3. le risque également pour l'employé de se voir freiner dans son avancement ;
4. une baisse momentanée des contributions à la LPP.

La réponse du Conseil d'Etat nous permet de mettre un peu de lumière dans cette nébuleuse et de cerner un peu mieux les possibilités des employés d'Etat. La flexibilisation du temps de travail par exemple est une bonne pratique et je remercie le Conseil d'Etat de faire preuve d'exemplarité dans ce domaine. Rappelons quand même que la flexibilisation du travail n'est pas une solution de garde. Néanmoins, elle permet de s'organiser, ce qui est déjà pas mal.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat note que l'autorité d'engagement n'est pas tenue d'accepter des demandes de diminution de taux d'activité mais les accueille normalement avec bienveillance. L'employé peut faire valoir l'article 118 de la LPers, qui ouvre le champ de tous les possibles, mais également de toutes les interprétations, avec la notion des « Autres motifs justifiés ».

Le Conseil d'Etat, conscient de la situation, a donc décidé de modifier le règlement d'application en introduisant sous le titre congés :

« En cas de naissance, le collaborateur ou la collaboratrice peut bénéficier d'un congé payé total ou partiel, pour autant qu'aucun motif considérable inhérent au service ne s'y oppose. »

Et bien, vous voyez, cette modification nous convient : l'inscription dans le règlement d'application de la LPers de cette notion pourra permettre, selon nous, de réduire les risques suivants :

1. une potentielle animosité hiérarchique due à l'octroi ou non du congé ;
2. le risque pour l'employé de ne pas retrouver sa place de travail à son retour.

Je vous dis donc, Cher Conseil d'Etat, merci pour tous les futurs parents, collaboratrices et collaborateurs de l'Etat. C'est pour nous une petite victoire, certes modeste, mais une victoire quand même. Ce n'est pas tous les jours Noël.

Nous aurions bien entendu aimé que le Conseil d'Etat aille plus loin en protégeant les chances d'avancement, mais peut-être que cette motion n'était pas adaptée à cet objectif. Nous réfléchissons à un autre instrument.

Nous avons également pris bonne note que les années d'expérience professionnelle, même dans d'autres domaines, pouvaient être valorisées. Nous avons néanmoins quelques réserves sur le pouvoir d'appréciation relativement large de l'autorité d'engagement. Nous identifions ici un risque certain que le futur engagé doive se vendre et qu'il y ait une certaine inégalité de traitement. Nous proposons au Conseil d'Etat de réfléchir à une solution pour formaliser plus clairement dans le règlement ces fameuses années d'expérience. Il nous semble ici que l'appréciation est un peu vague.

Pour les questions liées à la LPP, nous sommes à nouveau confrontés à l'autonomie de la CPPEF et nous pensons ici que nous devrions être plus exemplaires. Mais la loi, c'est la loi et nous l'acceptons. Si la CPPEF nous entend, je vous serais reconnaissant d'engager des réflexions dans ce sens.

Dans un souci de transparence, j'aimerais ici engager le Conseil d'Etat, si ce n'est pas encore fait, à proposer une page dédiée sur l'extranet de l'Etat, doublée d'une information annuelle aux collaboratrices et collaborateurs sur les bonnes pratiques formalisées à l'Etat de Fribourg sur ces différentes questions. Ce serait dommage qu'un ou qu'une employée ne soit pas pleinement conscient-e de ses droits et n'en profite pas.

Au vu de mes remarques, nous estimons que la réponse du Conseil d'Etat est satisfaisante. Comme mon collègue Peiry a retiré son instrument, je vais en faire de même d'autant plus qu'il est 17 heures. Nous retirons donc cet objet, car nous estimons qu'une suite directe et partielle a été donnée.

- > Cette motion est retirée par ses auteurs.
- > Elle est ainsi liquidée.

---

### **Election judiciaire 2023-GC-303**

#### **Assesseur-e (propriétaires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac - Poste 1**

---

Rapport/message:	<b>27.11.2023</b> (BGC décembre 2023, p. 5793)
Préavis de la commission:	<b>06.12.2023</b> (BGC décembre 2023, p. 5821)

---

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 101; rentrés: 100; blancs: 7; nuls: 1; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élue *M<sup>me</sup> Gilberte Schär*, à Murten, par 92 voix.

---

### **Election judiciaire 2023-GC-300**

#### **Vice-président-e de la Commission d'expropriation**

---

Rapport/message:	<b>27.11.2023</b> (BGC décembre 2023, p. 5793)
Préavis de la commission:	<b>06.12.2023</b> (BGC décembre 2023, p. 5821)

---

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 95; rentrés: 92; blancs: 2; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 47.

Est élue *M<sup>me</sup> Simone Zurwerra*, à Belfaux, par 90 voix.

---

---

**Election judiciaire 2023-GC-301**  
**Assesseur-e au Tribunal pénal des mineurs**

---

Rapport/message: 27.11.2023 (BGC décembre 2023, p. 5793)  
Préavis de la commission: 06.12.2023 (BGC décembre 2023, p. 5821)

---

**Scrutin uninominal**

Bulletins distribués: 94; rentrés: 94; blancs: 0; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Daniel Thomas Wirth*, à *Fribourg*, par 93 voix.

A obtenu des voix M<sup>me</sup> *Petra Vondrasek*: 1.

---

---

**Election judiciaire 2023-GC-302**  
**Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine**

---

Rapport/message: 27.11.2023 (BGC décembre 2023, p. 5793)  
Préavis de la commission: 06.12.2023 (BGC décembre 2023, p. 5821)

---

**Scrutin uninominal**

Bulletins distribués: 100; rentrés: 89; blancs: 4; nuls: 1; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élu *M. Gilberto d'Alessandro*, à *Marly*, par 92 voix.

A obtenu des voix *M. Renato Iliescu*: 1.

---

---

**Election judiciaire 2023-GC-304**  
**Assesseur-e (propriétaires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac - Poste 2**

---

Rapport/message: 27.11.2023 (BGC décembre 2023, p. 5793)  
Préavis de la commission: 06.12.2023 (BGC décembre 2023, p. 5821)

---

**Scrutin uninominal**

Bulletins distribués: 99; rentrés: 99; blancs: 6; nuls: 4; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élue M<sup>me</sup> *Dominique Murielle Studer*, à *Courgevaux*, par 89 voix.

---

---

**Election judiciaire 2023-GC-305**  
**Assesseur-e (propriétaires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine**

---

Rapport/message: 27.11.2023 (BGC décembre 2023, p. 5793)  
Préavis de la commission: 06.12.2023 (BGC décembre 2023, p. 5821)

---

**Scrutin uninominal**

Bulletins distribués: 104; rentrés: 102; blancs: 4; nuls: 7; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Frédéric Baechler*, à *Fribourg*, par 90 voix.

Ont obtenu des voix M. Giancarlo Paolillo: 1.

—

> La séance est levée à 17 h 00.

*La Présidente:*

**Nadia SAVARY-MOSER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—